

PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE ENVIRONNEMENT

ARRETE PREFECTORAL Nº PREF-DUPP SE-2016 - 0068

DECLARANT D'UTILITE PUBLIQUE:

- LES TRAVAUX DE PRELEVEMENT ET DE DERIVATION DES EAUX
 L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE VOISINES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VOISINES
 DECLARANT CESSIBLES LES PARTIES DE PARCELLES NECESSAIRES AU PROJET
 - PORTANT AUTORISATION D'UTILISER DE L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION PAR UN RESEAU PUBLIC

- PORTANT AUTORISATION DE PRELEVEMENT

AU BENEFICE DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SMAEP) DE SENS NORD EST

> Le Préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R. 1321-63 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13 ;

Vu le Code Minier et notamment l'article 131;

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1993 déclarant d'utilité publique l'établissement de périmètre de protection autour du captage de Voisines, autorisant la dérivation des eaux souterraines et autorisant le syndicat à acquérir la totalité des terrains situés à l'intérieur du périmètres de protection immédiate;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

Vu l'arrêté préfectoral n°DDEA-SEPP-2009-0081 du 24 juillet 2009 fixant le quatrième programme d'actions à mettre en œuvre en zone vulnérable en vue de la protection des eaux contre la pollution des nitrates d'origine agricole;

Vu les délibérations du SMAEP de Sens Nord Est, en dates des 20 octobre 2011 et 27 juin 2013 ;

Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 24 mars 2013 ;

Vu le plan parcellaire et l'état parcellaire ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur datés du 15 juin 2015;

Vu l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) du département de l'Yonne en date du 22 septembre 2015;

Vu le courrier du président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau potable de Sens Nord Est, en date du 19 octobre 2015, demandant le classement des parcelles F 183 et E 1003 en périmètre de protection rapprochée;

CONSIDERANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine du SMAEP de SENS NORD EST énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

CONSIDERANT la nécessité de réviser l'arrêté de DUP du 15 décembre 1993, conformément aux délibérations prises le 20 octobre 2011 et 27 juin 2013 par le syndicat et compte tenu des connaissances réactualisées sur le fonctionnement de l'ouvrage de captage;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne

ARRETE

ARTICLE 1: ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 15 DECEMBRE 1993

L'arrêté préfectoral n°93/04184 du 15 décembre 1993 est abrogé.

Chapitre 1: Déclaration d'Utilité Publique et Prélèvement de l'eau

ARTICLE 2 : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET CESSIBILITE LES TERRAINS NECESSAIRES AU PROJET

ARTICLE 2.1: DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique au bénéfice du SMAEP de SENS NORD EST :

- Les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir du captage de Voisines situé sur le territoire de la commune de VOISINES ;
- La création de nouveaux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, autour des ouvrages de captage et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et la qualité de l'eau.

ARTICLE 2.2: CESSIBILITE

Les parties des parcelles F180 (puits 14) et F188 (puits 12) sont déclarées cessibles immédiatement telles qu'elles sont définies au plan parcellaire et à l'état parcellaire. Cette déclaration de cessibilité sera caduque à l'expiration du délai de six mois à compter de la date de l'arrêté.

ARTICLE 3: AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Le SMAEP de SENS NORD EST est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau du captage de Voisines situé sur le territoire de la commune de VOISINES dans les conditions fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 4: CARACTERISTIQUES, LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE

L'ensemble des ouvrages de captage est situé sur la commune de VOISINES, sur les parcelles cadastrées suivantes :

puits 2 : ZS 31 ; puits 3 : ZS 30 ; puits 4 : ZS 29 ; puits 5 : ZS 36 ; puits 6 : ZS 39 ; puits 7 : ZS 40 ; puits 8 : ZS 24 ; puits 9 : ZS 21 ; puits 10 : ZS 19 ; puits 12 : F 188 ; puits 14 : F 180 ; puits 15 : F 511.

Les coordonnées topographiques Lambert 93 du point médian de la galerie sont : X = 729505; Y = 67794322; Z = 125 m (NGF).

L'indice de classement BRGM du captage est le suivant : 02966X0008.

ARTICLE 5: CONDITIONS DE PRELEVEMENT

Les débits maximum d'exploitation autorisés sont :

- débit maximum instantané de 200 m³/h,
- débit maximum journalier : 4200 m³/jour,
- débit maximum annuel : 1 500 000 m³/an.

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement.

L'exploitant est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures doivent être communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département de l'Yonne.

ARTICLE 6: INDEMNISATIONS ET DROIT DES TIERS

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés par les dispositions du présent arrêté sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge du SMAEP de SENS NORD EST.

ARTICLE 7: PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan parcellaire joint au présent arrêté.

ARTICLE 7.1: DISPOSITIONS COMMUNES AUX PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE, RAPPROCHEE ET ELOIGNEE

- I. Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementé qui voudrait y apporter une modification, devra faire connaître son intention au préfet de l'Yonne en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités. Il aura à fournir tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé aux frais du pétitionnaire.
- II. Toutes mesures devront être prises pour que le SMAEP de SENS NORD EST et l'Agence Régionale de Santé (ARS) soient avisés sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection, y compris sur les portions de voies de communication traversant ou jouxtant les périmètres de protection.
- III. La création de tout nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique et d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

ARTICLE 7.2: PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE

Les périmètres de protection immédiate sont constitués des parcelles cadastrées figurant en annexe du présent arrêté.

des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation sera effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

Les terrains des périmètres de protection immédiate doivent être et demeurer la propriété du SMAEP de SENS NORD EST.

ARTICLE 7.3: PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Le périmètre de protection rapprochée est situé sur la commune de VOISINES.

Les parcelles cadastrales concernées figurent en annexe du présent arrêté.

Des servitudes sont instituées sur les terrains du périmètre de protection rapprochée suivant les prescriptions mentionnées en annexe du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation sera effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

ARTICLE 7.4: PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Le périmètre de protection éloignée est délimité conformément à la cartographie au 1/25000 figurant en annexe du présent arrêté.

Des prescriptions relatives aux terrains concernés sont mentionnées en annexe du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation sera effectuée au regard des prescriptions afférentes aux périmètres de protection définies dans le présent arrêté.

Chapitre 2: Traitement, Distribution de l'Eau et Autorisation

ARTICLE 8 : CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ADDUCTION ET DES RESERVOIRS D'EAU

Le captage de Voisines est constitué d'une galerie drainante. La partie drainante de l'ouvrage concerne les puits 6 à 15. La partie non drainée s'étend du puits 16 inclus jusqu'à l'usine de traitement. Les puits 2 à 5 ne sont pas reliés entre eux par une galerie. Le puits n°1 est l'ancien puits communal de VOISINES; il n'est plus utilisé.

Les installations de traitement des eaux sont situées à l'aval de la galerie captante. L'unité permet le traitement de la turbidité et des pesticides.

L'eau traitée est dirigée soit directement vers le réservoir de Voisines, soit vers une bâche de 1200 m³ depuis laquelle le départ vers une partie du réseau du Syndicat se fait gravitairement.

ARTICLE 9: MODALITES DE LA DISTRIBUTION

Le SMAEP de SENS NORD EST est autorisé à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à l'alimentation humaine à partir du captage de Voisines dans le respect des modalités suivantes :

- le réseau de distribution et les réservoirs sont conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur,

- les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code de la santé publique et ses textes d'applications.

ARTICLE 10 : CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Le pétitionnaire doit se conformer en tous points au programme de contrôle réglementaire de la qualité de l'eau. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Les agents des services chargés de l'application du Code de la santé publique ont libre accès aux installations de production et de distribution d'eau. Ces installations doivent permettre d'effectuer la prise d'échantillons dans de bonnes conditions au niveau du captage, en sortie du traitement et au réservoir.

L'exploitant est tenu de laisser le registre d'exploitation à la disposition des agents chargés de l'application du Code de la santé publique.

ARTICLE 11: EXPLOITATION - SURVEILLANCE

L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau et met en place une surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Tout incident ou accident intéressant l'installation, de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau distribuée, doit être déclaré à l'ARS dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, l'exploitant prévient l'ARS dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires sont demandées par l'ARS. Elles sont financées par le syndicat.

Tout dépassement des limites et références de qualité sur le captage de Voisines doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine et ne pas engendrer de non-conformité dans le réseau. En cas de persistance de ces dépassements dans le réseau, l'autorisation d'utiliser l'eau peut être retirée.

L'exploitant adresse chaque année à l'ARS un bilan de fonctionnement du système de production et de distribution (surveillance et travaux) et indique, pour l'année suivante, les éventuelles modifications apportées au programme de surveillance.

L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose d'un matériel permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un carnet sanitaire mis à disposition des agents des services de l'ARS.

ARTICLE 12: INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'ARS sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13: MODIFICATIONS CONCERNANT LES INSTALLATIONS

Tout projet de modification du système actuel de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine du SMAEP de SENS NORD EST est déclaré à l'ARS, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation du captage ou son changement d'affectation, fait l'objet d'une déclaration auprès du préfet et de l'ARS dans le mois qui suit soit la cessation définitive, soit l'expiration du délai de deux ans, soit le changement d'affectation.

Chapitre 3: Dispositions Diverses

ARTICLE 14: RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

ARTICLE 15: DELAI ET DUREE DE VALIDITE

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement du syndicat dans les conditions fixées par celui-ci.

ARTICLE 16 : NOTIFICATIONS ET PUBLICITE DE L'ARRETE

Le présent arrêté est transmis au demandeur en vue de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté. Il est notifié sans délai aux propriétaires ou ayant droits des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée et aux exploitants concernés par les dispositions prévues dans le périmètre de protection éloignée.

Il doit être, sans délai:

- mis à disposition du public,
- affiché en mairie pendant une durée d'an mois.

Par ailleurs, il doit être inséré dans les documents d'urbanisme dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de 3 mois après la date de signature de Monsieur le Préfet.

Le procès verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins du SMAEP de SENS NORD EST.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du Préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Le maître d'ouvrage transmet à l'Agence Régionale de Santé dans un délai de 6 mois après la date de la signature de Monsieur le Préfet, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée, l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

ARTICLE 17 : SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS FIGURANT DANS LE PRESENT ARRETE

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

En application de l'article R 216-12 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour la contravention de la 5e classe le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou d'exercer une activité soumis à autorisation ou à déclaration sans se conformer au projet figurant dans le dossier déposé par le pétitionnaire ou le déclarant, au vu duquel la demande a été autorisée ou le récépissé délivré ainsi que le fait de ne pas prendre les mesures correctives ou compensatoires prévues par ce projet.

ARTICLE 18: MESURES EXECUTOIRES

Le Préfet de l'Yonne, le Président du Conseil Départemental de l'Yonne, le Président du SMAEP de SENS NORD EST, les Maires des la communes de VOISINES, LES CLERIMOIS et FONTAINE LA GAILLARDE, le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

Auxerre, le Pour le Préfet

La Sous-Préfète,

Secrétaire Générale

Marie-Thérèse DELAUNAY

Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Dijon (22, rue d'Assas – 21000 DIJON) :

- en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt à agir, dans un délai de deux mois à compter de son affichage;
- en ce qui concerne les servitudes d'utilité publique, par les propriétaires concernés, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- en ce qui concerne l'autorisation délivrée au titre du code de l'environnement (art-L.214-1 à L.214-6, L.214-8, L.215-13) :
 - par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,

- par les tiers, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de l'arrêté, ce délai étant le cas échéant prolongé jusqu'à la fin d'une période de 6 mois suivant la mise en activité de l'installation.

Toute personne peut également saisir, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté :

- le Préfet de l'Yonne d'un recours gracieux,
- les ministres chargés de la santé et de l'environnement d'un recours hiérarchique.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Un recours contentieux peut alors être déposé auprès du tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas dans le délai de deux mois à compter de la date du rejet implicite ou à compter de la date de réponse explicite de l'administration.

ANNEXE I:

Servitudes instituées dans le périmètre de protection immédiate

Dispositions générales :

A l'intérieur des périmètres de protection immédiate, toute activité autre que celle directement liée à l'entretien, à la préservation ou à l'amélioration de l'ouvrage sera interdite.

Aucune antenne de télétransmission ne pourra être implantée.

Ces périmètres devront être régulièrement entretenus et ce, sans utilisation d'herbicides ou autres pesticides (entretien manuel ou mécanique). L'entretien des parcelles ne peut être effectué que par le personnel autorisé par le bénéficiaire de la DUP.

Aucun véhicule ne peut stationner dans les périmètres de protection immédiate et tout engin de chantier circulant doit être exempt de fuites.

Dispositions particulières :

- Obligations pour les puits n°7, 12 et 15 :

L'accès à ces périmètres n'est autorisé qu'aux personnes en charge de la surveillance et de l'entretien des ouvrages. Ces périmètres doivent être entretenus régulièrement et équipés d'une clôture d'au moins 2 mètres de hauteur et munie d'un portail fermant à clé. L'herbe est fauchée fréquemment. Ces ouvrages doivent être équipés de téléalarme.

Pour le puits n° 12 : la trappe d'accès au puits doit être sécurisée par une fermeture à clé.

- Obligations pour le puits n°3:

Le puits n°3 est soit scellé en surface, soit muni d'une fermeture à clé.

L'accès à ce périmètre n'est autorisé qu'aux personnes en charge de la surveillance et de l'entretien de l'ouvrage. Ce périmètre doit être entretenu régulièrement et équipé d'une clôture d'au moins 2 mètres de hauteur, sur au moins 5 m x 5 m et munie d'un portail fermant à clé. L'herbe est fauchée fréquemment.

Obligations pour les puits n°2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 14 :

Chacun des périmètres doit être clôturé sur au moins 5 m x 5 m.

La clôture doit être à une hauteur minimale de 2 m et munie d'un portail fermant à clé.

Les ouvrages sont maintenus en bon état : qualité de la fermeture vis-à-vis du vandalisme, qualité des ouvrages qui ne doivent pas mettre en communication les eaux superficielle avec la galerie. Le puits n° 3 doit être sécurisé à l'aide d'une serrure ou avec un capot scellé.

L'herbe doit être fauchée fréquemment.

Pour les puits n° 9, 10 et 14 : un système interdisant le passage de véhicules routier ou agricole à moins de 5 m des ouvrages doit être mis en place. Cette disposition ne s'applique pas aux voies goudronnées existantes.

ANNEXE II:

Servitudes instituées dans le périmètre de protection rapprochée

Outre l'application de la réglementation générale, ce périmètre dispose d'une réglementation spécifique :

Les propriétés foncières du SMAEP de SENS NORD EST dans le périmètre rapproché resteront soit en prairie permanente, soit en zone boisée. Les parcelles concernées par cette disposition sur la commune de VOISINES figurent dans les annexes suivantes.

Excavations, forages, puisards

L'ouverture de carrières, l'extraction de matériaux, de galeries et toutes les excavations de plus de 2 m de profondeur est interdite. Ne sont pas concernées les excavations temporaires indispensables à l'amélioration des réseaux et des commodités de vie des populations ou activités.

L'établissement de tout forage ou sondage est interdit, excepté ceux créés pour l'alimentation en eau potable et pour les besoins de préservation et amélioration des connaissances de la ressource. Dans ce cas une autorisation préfectorale préalable sera demandée.

Seuls les puits filtrant servant d'exutoire aux eaux de toitures sont autorisés. Aucune eau parasite ne doit venir sur les puits filtrant (eau de ruissellement, autres branchement, etc.).

Le chauffage géothermique avec rejet dans la nappe (doublet géothermique) est interdit. L'implantation d'éolienne est interdite.

- Voies de communication

Tout projet de nouvelle voie de communication doit prendre en compte l'existence de la galerie captante et proposer un système d'assainissement des eaux pluviales adapté interdisant tout rejet à moins de 50 m de l'axe de la galerie.

La circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux est limitée à l'accès aux propriétés riveraines : terres agricoles et résidences. Le maire de VOISINES doit prendre à cet effet un arrêté municipal et apposer des panneaux d'interdiction aux endroits appropriés.

- Utilisation de produits phytosanitaires

Il est interdit d'employer des produits phytosanitaires pour les terrains des particuliers et pour les espaces verts et voiries communales ainsi que dans les cas suivants : entretien des bois, des talus, des fossés, des cours d'eau et de leurs berges, des accotements de voirie, des jardins et allées.

Concernant l'agriculture, l'utilisation de produits phytosanitaires ou de tout autre produit destiné à la lutte contre les ennemis des cultures est autorisée dans le strict respect des doses et des conditions d'épandages conseillées par les organismes professionnels. Le SMAEP de SENS NORD EST doit engager un programme d'actions agricoles dans le périmètre de protection rapprochée pour éviter de faire apparaître ces molécules indésirables dans l'eau du captage.

En cas de présence, dans l'eau brute captée, d'une matière active ou de métabolites de cette matière active, dont la teneur serait supérieure à 50% de la valeur limite de qualité fixée pour l'eau brute ou dont l'augmentation des teneurs risque de conduire à un dépassement de la limite de qualité réglementaire, l'usage de cette matière active pourra être soit interdit, soit réglementé, par arrêté préfectoral modificatif, après avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques). Toute apparition sous forme de traces de produits phytosanitaires dans l'eau brute entraîne une surveillance renforcée par l'ARS.

- Plan d'eau, mare, étang, loisirs

Sont interdits:

- la réalisation de plan d'eau, de mare et d'étang ;
- la création de golf, le camping, l'installation de bungalows et le stationnement prolongé (supérieur à 24 heures) des caravanes n'appartenant pas aux riverains ;
- l'aménagement de nouveaux terrains de sport motorisés de plein air ;
- les compétitions d'engins motorisés ou les passages hors route de 4x4, quad, motos.

- Dépôts, stockages, canalisations

L'établissement, même temporaire, de dépôts - superficiels ou souterrains - d'ordures, détritus, déchets industriels et produits chimiques et de toute installation de traitement de déchets est interdit.

Sont interdits les aménagements suivants : l'installation de canalisations, de réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides et de produits chimiques ou d'eaux usées de toute nature, à l'exception des aménagements entrepris pour la mise aux normes des assainissements individuels ou collectifs.

Les cuves à hydrocarbures des particuliers sont impérativement mises aux normes en vigueur : doubles parois ou sur cuvette de rétention totale. Les réservoirs enfouis existants sont vidangés, dégazés et démontés dans les règles de l'art. Il est interdit d'installer de nouveaux réservoirs enfouis.

Le ravitaillement, le nettoyage ou la vidange de véhicule à moteur doit être réalisé en dehors du périmètre de protection rapprochée et de préférence en aval hydraulique du captage. Pour les engins agricoles, le ravitaillement, le nettoyage et l'entretien est autorisé, sous réserve d'un diagnostic dans un délai d'un an des installations concernées, garantissant l'absence de risques d'écoulements susceptibles de contaminer la ressource en eau souterraine. Le cas échéant, si ce diagnostic prévoit des travaux de sécurisation des installations, ceux-ci seront réalisés dans un délai de 2 ans.

- Activités agricoles

La création de nouveaux sièges d'exploitation agricoles est interdite.

La création de stockage présentant des risques d'écoulement vers le milieu naturel est interdite.

Les nouveaux stockages de fumiers, de toute substance destinée à la fertilisation des sols (notamment engrais organiques ou chimiques), de tout produit phytosanitaire, ainsi que les stockages de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail sont interdits. Les stockages existants doivent faire l'objet dans un délai d'un an d'un diagnostic garantissant l'absence de risques d'écoulements susceptibles de contaminer la ressource en eau souterraine.

Le cas échéant, si ce diagnostic prévoit des travaux de sécurisation des installations, ceux-ci seront réalisés dans un délai de 2 ans.

La suppression des talus et des haies est interdite.

La mise en place de nouveaux drainages des terres agricoles, la création de fossés et la création de dispositifs d'irrigation est interdite.

Les déversements ou épandages suivants sont interdits :

- eaux usées non traitées d'origine domestique ou agricole,
- matières de vidange,
- boues de station d'épuration ayant subi un traitement ou non,
- effluents industriels,
- déjections animales ayant subi un traitement ou non.

L'emploi des engrais et des amendements organiques et chimiques doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Concernant la fertilisation azotée, elle devra être raisonnée à l'aide de la méthode des bilans. Un plan prévisionnel de fertilisation et d'épandage à l'échelle de la parcelle sera réalisé et conservé pendant 3 ans par l'exploitant. Ces documents doivent être mis à disposition de l'administration en cas de contrôle.

Les épandages agricoles doivent suivre le code des bonnes pratiques agricoles.

Le pacage intensif d'animaux, ainsi que l'élevage intensif de type plein air est interdit. Le pâturage des animaux doit rester modéré et limité à 1,4 UGB en charge instantanée par hectare et doit permettre le maintien de la couverture végétale.

Activité forestières

Il n'y a actuellement pas de zone boisée dans le périmètre de protection rapprochée. Les zones boisées créées doivent être classées « en espaces boisés à conserver ». L'exploitation du bois reste possible.

<u> Urbanisme - assainissement</u>

Toute création d'habitation est interdite. Seules les extensions aux habitations existantes de moins de 20 m² sont autorisées.

Tout dispositif de traitement des eaux usées (assainissement individuel ou collectif) des habitations existantes doit être impérativement mis aux normes en vigueur dans un délai maximum de 4 ans, réduit à 1 an en cas de vente.

Dans le cadre de la mise aux normes des assainissements des habitations existantes, les filtres à sables non étanches sont interdits.

Tous les dispositifs de traitement des eaux usées font l'objet, par le propriétaire, d'un bilan de fonctionnement tous les 4 ans qui sera transmis à la commune et à l'ARS.

- <u>Cimetière</u>

La création de cimetières, l'enfouissement de cadavres d'animaux et de tout autres déchets organiques sont interdits.

ANNEXE III:

Servitudes instituées dans le périmètre de protection éloignée

Il prolonge le périmètre de protection rapprochée conformément à la cartographie au 1/25 000 annexée au présent arrêté.

Les activités et dépôts sont conformes aux différentes réglementations en vigueur et éventuellement soumis à l'avis des autorités compétentes. Cela concerne les activités, installations et dépôts qui, compte tenu de la nature des terrains, présentent un danger de pollution pour les eaux souterraines, du fait de la nature et de la quantité de produits polluants liés à ces activités, installations et dépôts ou de l'étendue des surfaces que ceux-ci occupent.

Tout incident susceptible d'impacter la qualité de l'eau du captage doit être signalé au SMAEP de SENS NORD EST et à l'ARS.

Les usages de l'azote et des produits phytosanitaires doivent se faire dans le cadre de pratiques raisonnées, tant pour l'agriculture que les particuliers et les collectivités locales.

Il est recommandé de ne pas déboiser. Tout projet de défrichement est soumis à l'autorisation des autorités compétentes, quel que soit la surface du massif concerné.

Une attention est portée à l'entretien régulier des bassins de l'Autoroute A5, notamment le nettoyage des débourbeurs / déshuileurs, regards et canalisations ; la vérification périodique de l'étanchéité des bassins et leur curage et le bon fonctionnement des vannes d'isolation en cas de pollution accidentelle et leur graissage régulier.

La société d'autoroute transmettra au SMAEP de SENS NORD EST ses rapports d'exploitation et d'entretien des installations concernées par le périmètre de protection rapprochée.

ANNEXE IV:

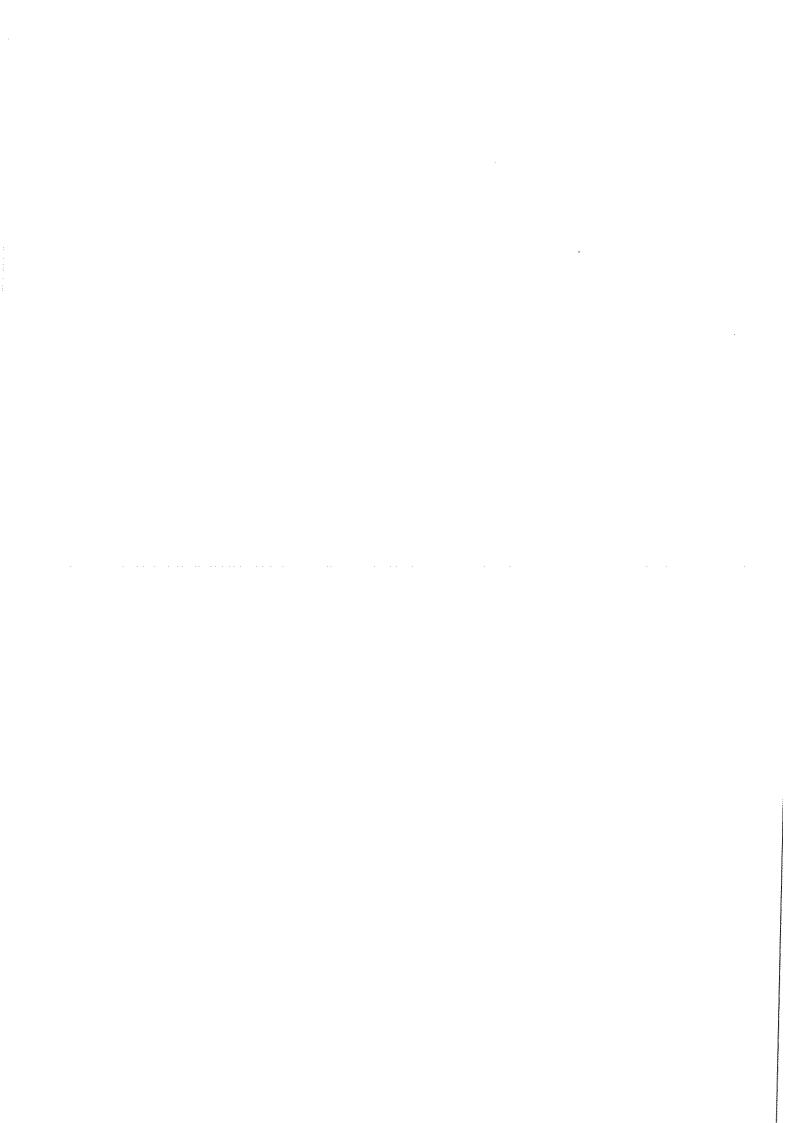
Plans et documents parcellaires

Liste des parcelles situées en zone de protection immédiate et rapprochée

Commune	Périmètre	Section	N° parcelle
		F	180 en partie, 188 en
			partie, 511
	Immédiat		19, 21, 24, 36, 39, 40, 29
		ZS	en partie, 30 en partie, 31
			en partie
			506 en partie, 507, 508,
			509, 513, 514, 515, 517,
			518, 527, 528, 530, 531,
			532, 534, 582, 583, 584,
			585, 586, 588, 589, 590,
		Α	591, 592, 594, 595, 597,
			599, 600, 601, 602, 654,
			655, 675, 676, 722, 725,
			726, 727, 747, 748, 749,
			750, 774, 775, 776, 777,
			778, 794, 795, 812, 813,
			818, 819, 820
			501, 502, 505, 506, 507,
			509, 510, 511, 539, 540,
		E	552, 553, 554, 555, 556,
			557, 558, 559, 560, 561,
	D		562, 563, 564, 565, 964,
	Rapproché		965, 966, 967, 1002, 1003
			174, 178, 179, 181, 183,
			185, 186, 187, 190, 197,
		F	471, 480, 481, 487, 507,
			508, 509, 510, 512, 517,
			518
		YO	1, 6, 7, 8, 10, 11, 12
		ZN	1, 3, 4, 5, 35, 40, 41
			18, 22, 23, 33, 34, 44, 45,
			46, 47, 48, 49, 59, 60, 61,
			62, 63, 64, 65, 66, 67, 68,
		ZS	69, 70, 71, 72, 73, 74, 75,
			76, 77, 78, 79, 29 en
			partie, 30 en partie, 31 er
			partie
		ZT	16, 17, 18, 19, 20, 21

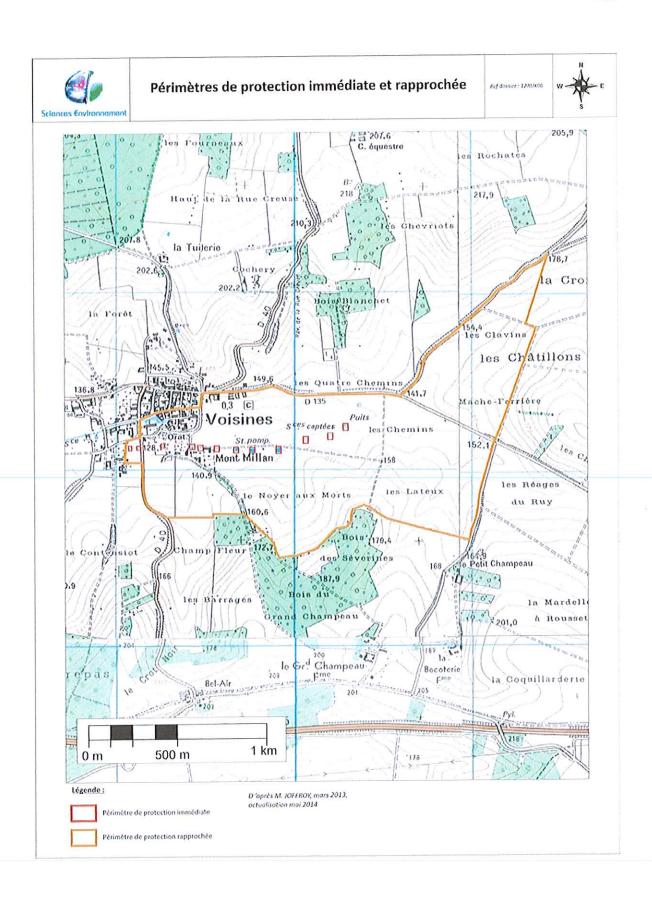
Surface du PPI : 32 a 65 ca.

Surface du PPR : 171 ha 71 a 24 ca.

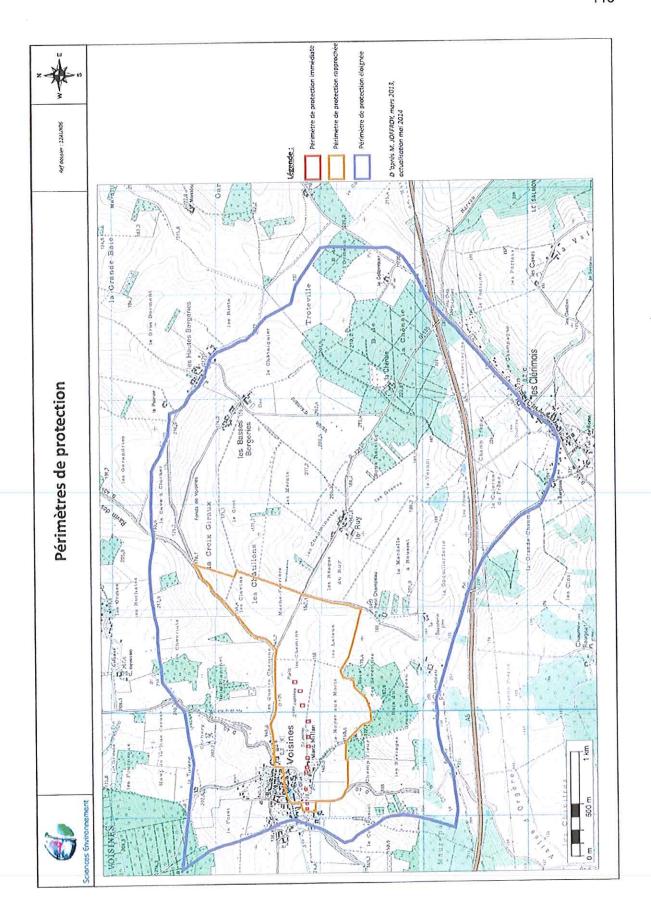


Plans des périmètres de protection











État parcellaire

12AUX06 Mise en place des périmètres de protection du captage de Voisines (89) - Dossier d'enquête publique

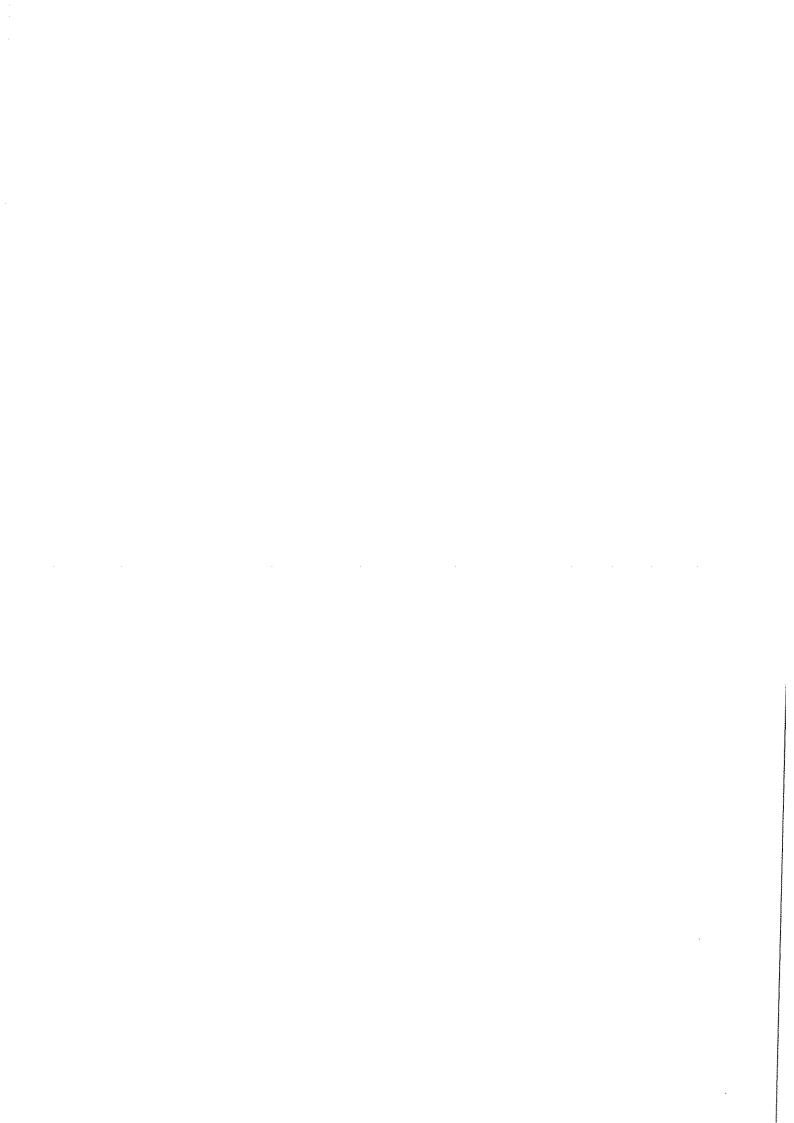
Pièce n°9 : Documents parcellaires



N d'ordre au plan parcellaire	Périmètre	Superficie totale de la parcelle (ha a ce)	Superficie incluse en périmètre de protection (ha a ca)	Nature du blen	Lieu-dit	Nom	Norn du confoint	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Code postal	Viile
						VOISINES, SECTION	A					
583	Rapproché	3 88	3 88	Indivision	4 Flace de la Chapelle	M. BINON Stëphane Christophe	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	03/07/1971	Sens	4 Place de la Chapelle	89260	voisines
583	Rapproché	3 68	368	Indivision	4 Place de la Chapelle	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	M. BiNON Stéphane Christophe	14/09/1972	Sens	4 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
818	Rapproché	1 64	164	Indivision	LeVillage	M. BINON Stéphane Christophe	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	14/09/1972	Sens	4 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
818	Rapproché	164	164	Indivision	LeVillage	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	M. BINON Stéphane Christophe	03/07/1971	Sens	4 Place de la Chapelle	89760	VOISINES
820	Rapproché	ω 03	00 03	Indivision	Place de la Chapelle	M. BINOM Stéphane Christophe	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	14/09/1972	Sens	4 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
820	Rapproché	co 03	60 03	Indivision	Place de la Chapelle	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	M. BiNON Stéphane Christophe	03/07/1971	Sens	4 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
506	Rapproché	14 03	914	Indivision	7 Rue du Tilleuil	M. COMAITA Edouard François	Mme FEREZ Nadine Madeleine Gilberte épouse COMAITA E.	25/12/1932	Charenton le Pont	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT
506	Rapproché	14 03	914	Indivision	7 Rue du Tilleuil	Mme FEREZ Nadine Madeleine Gilberte épouse COMAITA E.	M. COMAITA Edouard François	15/04/1939	Nogent sur Marne	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT
507	Rapproché	5 40	5 40	Indivision	Le Village	M. COMAITA Edouard François	Mme FEREZ Nadine Madelelne Gilberte épouse COMAITA E.	25/12/1932	Charenton le Pont	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE FONTCHARENTON LE PONT
507	Rapproché	5 40	5 40	Indivision	Le Village	Mme FEREZ Nadine Madeleine Gilberte épouse COMAITA E.	M. COMAITA Edouard François	15/04/1939	Nogent sur Marne	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT



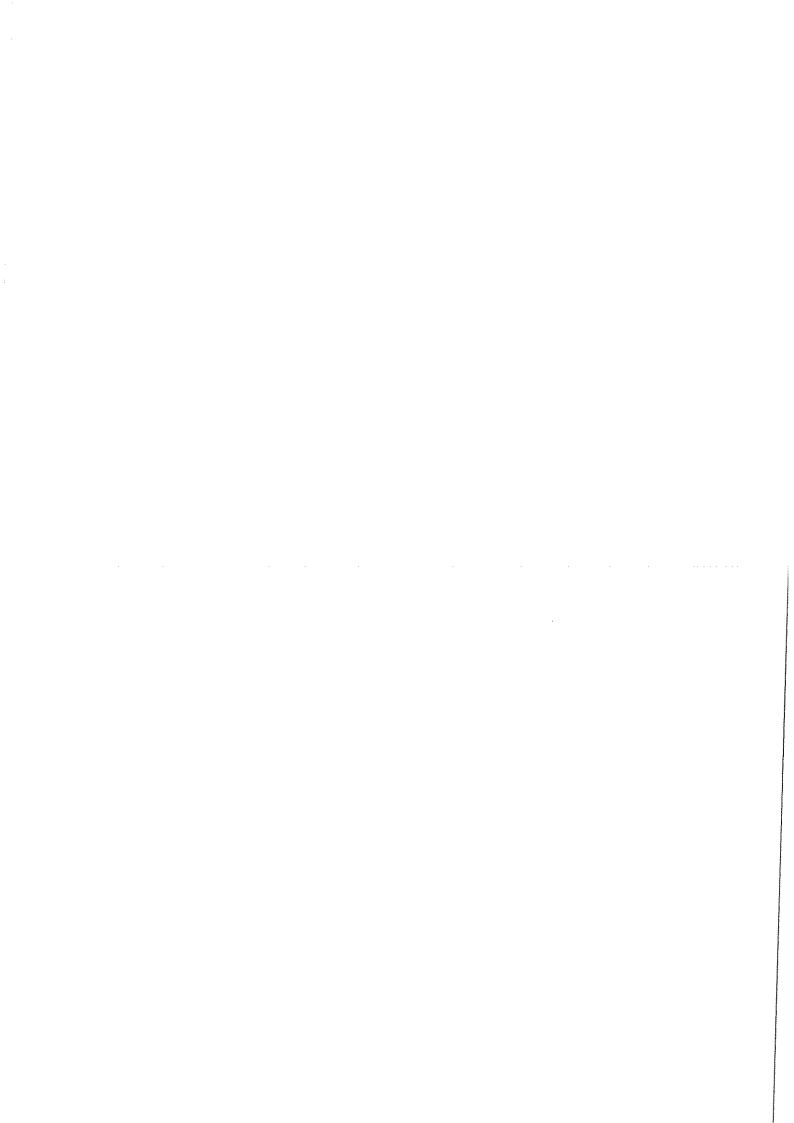
508	Rappreché	20 80	2080	Indivision	te Vätage	м, сомата Edound Franço's	Mme FEREZ Nadine Madeleine Giberte épouse COMAITA E.	25/12/1932	Charecton le Pont	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT
508	Rapproché	20 80	20 80	Indivision	Le Village	Mme FEREZ Nadine Madeleine Gilberte épozse COMATTA E.	M. COMAITA Edouard François	15/04/1939	Nogent sur Marne	8 Rise Marty	94220	CHARENTON LE PONT
509	Rapproché	1900	13.00	ladivision	₹e Välage	M, comata Egouted François	Mme FEREZ Nadine Madeleina Giberte épouse COMAITA E.	25/12/1932	Charenton le Pont	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT
509	Rapproché	13 00	1300	Indivision	LeVÿlage	Mme FEREZ Nadine Madeleine Gilberte épouse COMAITA E.	M. COMAITA Edouard François	15/04/1939	Rogeot sur Marne	8 Rue Marty	94220	CHARENTON LE PONT
513	Rapproché	4 45	445	indivision	3 RLE du Culeron	M. FILDIER François	Mme VESIN Bernadette Antoinette épouse FRDIER F.	20/09/1943	Paris 7	3 RLE du Culeroa	89260	VOISINES
513	Rapproché	4 4 5	4 45	ladivision	3 RIE du Culeron	Mine VESIN Berzadette Antoinette épouse FIEDER F.	M. FREDIER François	15/02/1944	Annemasse	3 FLE du Culeran	89260	VOISINES
514	Rapproché	5 45	545	Indivision	Le Välage	M. JILDIER François	Mine YESIN Beroadette Antoinetti épouse FILORER F.	20/09/1943	Paris 7	3 RIE du Culeron	£9760	VOISRES
514	Rapproché	\$45	5 45	Indivision	Le Viloge	Mme VESIN Bernadette Antoinette épouse FRIDER F.	M. FILDIER François	15/07/1944	Annematité	3 RIE du Culeron	89260	VOISINES
813	Rapprochá	00:06	00.06	Indivision	1 RIE du Culeron	M. Fildver François	Mme YESIN Bersadette Antoinett épouse FILDER F.	e 20/09/L943	Parls 7	3 RLE du Cuŝeron	89760	VOISINES
813	Rupproché	0906	00.06	Indivision	1 RLE du Cuferon	Mme VESIN Bernadette Antoinette épouse FRIXER F.	M. FILDXER François	15/02/1944	Annemasse	3 RLE du Culeron	89260	VOISMES
515	Rapproché	568	5 69	Propriétaire	5 RLE du Coleron	M. BENGUDNINE Abdel Ark Jeen Lisc Deniel		04/12/1954	Paris 4	5 Rue du rearché	94140	ALFORTVALLE
	l	J		<u> </u>				1				



517	Rapproché	305	305	Propriét sire	2 Rue du Culeron	Mrse NICOLE Monique Eësebelb Claire Épouse MAZET 3.	M. MAZET tocques	17/07/3944	Paris 14	2 Avenue Ardouin Bât. E	94420	PLESSIG TREVISE
518	Rapprothé	308	3 OE	Propriétaire	le V£sge	M. GRAUD Michel Claude		27/01/1943	Vokines	7 place de la Chapelle	B9260	VOISINES
590	Rapproché	8 95	8.95	Propriétaire	7 Place de la Chapelle	M. GIRAUO Michel Claude		27/01/1943	Volsines	7 place do la Chapello	89280	VOSINES
527	Rapproché	4 38	438	Usufruitier	7 Rue Gousse	N/me PEREZ Cé la épouse VIGILIA	M, VIGRLIA	17/03/1932	Espagne	31 Rue marcelin Berthelot	92120	MONTROUGE
527	Rapproché	4 38	4 35	Indivision	7 Rue Gousse	Mme Vighla Marie Paule époise Bontempi Jean-Pierre	M. BONTEMPI Jean- Pierre	6/07/1952	Maroc	4 Rue de Buci	75006	PARIS
527	Rapproché	4 38	4 38	Indivision	7 Rue Gousse	Mme VisitiA Christiane CéEs Marie épouse VINUESA-MUNOZ Lerenzo	M. VINUESA-MUNOZ Lorenzo	22/03/1954	Maroc	Camino de la Conas	Espagne	AVILA
527	Rapproché	4 33	4 39	Indivision	7 Rue Gousse	Mme YKGILIA Chantal Anne-Marie épouse CHAN KAM LUNG Georges	M. CHAN KAM LUNG Georges	2/09/1955	Marec	16 Pue Auber	92120	MONTROUGE
528	Rapproché	206	206	Propriétaire	9 Rue du Culeron	M, pardet inques		25/02/1990	paris 12	30 Rue Champbertrand App. 12	89100	SENS
530	Rappreché	6 39	6 39	Propriétaire	5 Rize du Culeron	M. ALCUT Offvior Serge		23/02/1966	Orléans	S Rue du Culeron	89260	VOISINES
531	Rapproché	3 80	380	Propriétaire	3 Rue du Culeron	Melle BENT Nathalie Monkque Marie Thérèse		31/05/1965	Litle	21 Rue de Sterentz	68100	MULHOUSE
588	Rapproché	165	165	Propriétaire	Le VRage	Melie BENT Nathalie Motikule Marke Thérèse		33/05/1965	Lille	21 Rue de Sierentz	68100	MULHOUSE



532	Rapproché	8.02	6 02	Jadivisijon	1 Rue du Cuieros	M, COMMANLE Phäppe Roget	Mme BERRY Françoise Recée Ppouse COMMAILE P.	G4/07/1950	Sangeru	1 Rue du Culeron	89260	VOISINES
532	Rapproché	8 02	802	tadivision	1 Rue du Culeron	Mme BÆRRY Françoise Renée épouse COMMADLE P.	M. COMMARIE Phäppe Roger	06/06/1953	Neosily sur Seine	1 Rue du Culeron	89260	VOISNES
534	Rapproché	281	281	ladivision :	Le Vilize	M, CAPAZZA Jesa Desis	Mrce CUIOT Nathalie épouse CAPAZZA J.	09/02/1962	Maroc	41 Rue St Bornard RdC Droite	75011	PARIS
534	Rapproché	281	281	Indivision	Le Village	Mme QuiOT Nathabe épouse CAPAZZA I.	M. CAPAZZA Jesa Denis	07/07/1964	Maroc	7 Rue Auguste Renois	91000	EVRY .
795	Rapproché	6 24	6 24	Indivision	11 Rue de l'Horloge	M. CAPAZZA Jeza Denis	Mme QUIOT Nathalie épouse CAPAZZA I.	09/02/1962	Мыюс	41 Rue St Sernard RdC Droite	75011	PARIS
795	Rapproché	6 24	624	indivision	11 rue de l'Harloge	Mone QUIOT Nathalie épouse CAPAZZA I	M. CAPAZZA Jesu Denis	07/07/1964	Maroc	7 Rue Auguste Renolr	91000	EVRY
582	Rapproché	740	740	Indivision	2 Place de la Chapelle	M. SAPINA Vincent Emmanuel Guy	Mme GANET Corinne épouse SAPINA V.	19/11/1970	Antoay	2 Piace de la Chapelle	89750	VOISINES
582	Rupproché	740	740	Indivision	2 Place de la Chapelle	Mme GANET Certane épouse SAPINA Y	M. SAPINA Viscent Emmano el Guy	22/04/1971	Montreuil	2 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
584	Rapproché	574	574	Indivision	1 Place de la Chapeñe	M. GALITHIER Pascal Michael Luc	Move JAHLANT Syfri Christiane Murlei épouse GAUTHIER F	21/08/1965	Sens	1 Piace de la Chapello	89760	VOISINES
584	Rapproché	574	574	Indivision .	1 Place de la Chapelle	Mme JAILANT SyMe Christiace Murk épouse GAUTHIER P.	M. GAUTHER Pasca Michel Loc	06/08/196	Troyes	1 Place de la Chape®e	89260	VOISMES
585	Rapproché	260	260	eoètribal	2 Rue Clément	M, DE ARAUJO OLIVEIRA Manuel		08/02/196	2 Portugal	7 five Clément	89260	VOISINES



											—	
385	Rapproché	160	260	Indivision	2 Rue Clément	szelie ERUNET Nathalie Paulette Marie		27/08/1966	Seas	2 Rue Clément	89260	Voisines
586	Rapproché	507	507	to division	3 Place de la Chapelle	M. MOULIN Jean-Pierre Yvon Lucies	Mine ARRAN2 Patricia Andrée Yvonne Epouse MOULIN IP	11/05/1546	Beautsont sar Oise	3 Place de la Chapelle	89260	VOISINES
586	Rapproché	507	507	Indivision	3 Flace de la Chapelle	Mme ARRANZ Fatricia Andrée Yvonne épouse MOULIN IP	M. MOUUN Sean- Pierre Yvon Lucien	31/12/1955	Vitry sur Seine	3 Piace de la Chapello	69569	voiswes
589	Rapproché	353	353	Propriétaire	LeVšige	M, CITRON Claude		22/02/1956	Montmorency	5 place de la Chapelle	89250	VOISINES
676	Rapproché	3 72	372	Froprédaire	te Vilage	M, CITRON Claude		22/02/1956	Montmorescy	5 place do la Chapelle	89260	VOISINES
591	Rapproché	13.00	1300	Propriétaire	Le VBage	COM. COMMUNES DE VOISINES				Stairle	\$9260	VOISINES
592	Rapproché	∞ 42	00 42	Propriétaire	Le Vilage	COM. COMMUNES DE VOIS/NES				M airle	89760	VOISINES
595	Rapproché	GO 85	00 85	Propriétaire	Le Village	COM COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89760	VOISINES
599	Rapproché	165	165	Propriétaire	Le Vilage	COME COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89760	VOISINES
စား	Rapproché	395	3 95	Propriétaira	Le V8Gge	COM. COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89260	VOISINES
725	Rapproché	12 62	12.52	Propriétaire	Le Vētaga	COM. COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89260	VOISINES



												
775	Rapproché	19 34	1934	Propriétaire	LeVőlage	COM, COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89760	VOISNES
776	Rapproché	0039	00 39	Propriétaire	ieVřuje	COM. COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89260	VOISINES
819	Rapproché	33 63	33.63	Propriétaire	(e Village	COM, COMMUNES DE VOISINES				Mairie	89260	VOISINES
594	Rapproché	687	687	Indivision	le Vëzge	ML ALCOUFFE Dunkel Jean		09/08/1939	Paris 12	14 Rue de l'Echiquier	75010	PARIS
594	Rapproché	687	687	indivision	Le Vřizge	M. ALCOUFFE Jean-Yves		08/06/1945	Paris 12	11 Ruse Jules Lemaitre	75012	PARIS
594	Rapproché	687	687	Indivision	Le Vilage	M. ALCOUFFE Royer Germain Daniel Jean Marie		14/03/1951	Paris 12	149 Rue Raymond Losserand	75014	PARIS
597	Rapproché	772	772	Propriétaira	6 Place de la Chapelie	M. YANHOYE Marceau	Mme LE BOEDEC Yvette Pierrelte épouse VANHOVE Marcaeu	08/07/1939	(lamart	6 Piace dela Chapelle	89260	PORINES
600	Rapproché	16 39	16 39	Usufruitier	LeVFlage	M. MORCELLET Robert Charles Jospeh		31/07/1934	Viteluit	3 Rue du Pressoir	75020	PARIS
600	Rapproché	16 39	16 39	Indivision	Le Vilage	Melle MORCELLET Françoise Marie Suzanne		28/04/1960	Park 13	8 Rue Barthélémy	75015	PARIS
600	Rapproché	16 39	1639	indivision	Le Vâldge	Melle MORCELLET Jeanne Catherine Isabelle		20/04/1963	Paris 12	4 Square du Limousin	75013	PARIS
601	Rapproché	787	7.87	Usufruities	3 Rue de la Footaine	M. MORCELLET Robert Charles Jospeh		31/07/1934	Viiejui	3 Rue du Pressoir	75020	PANS

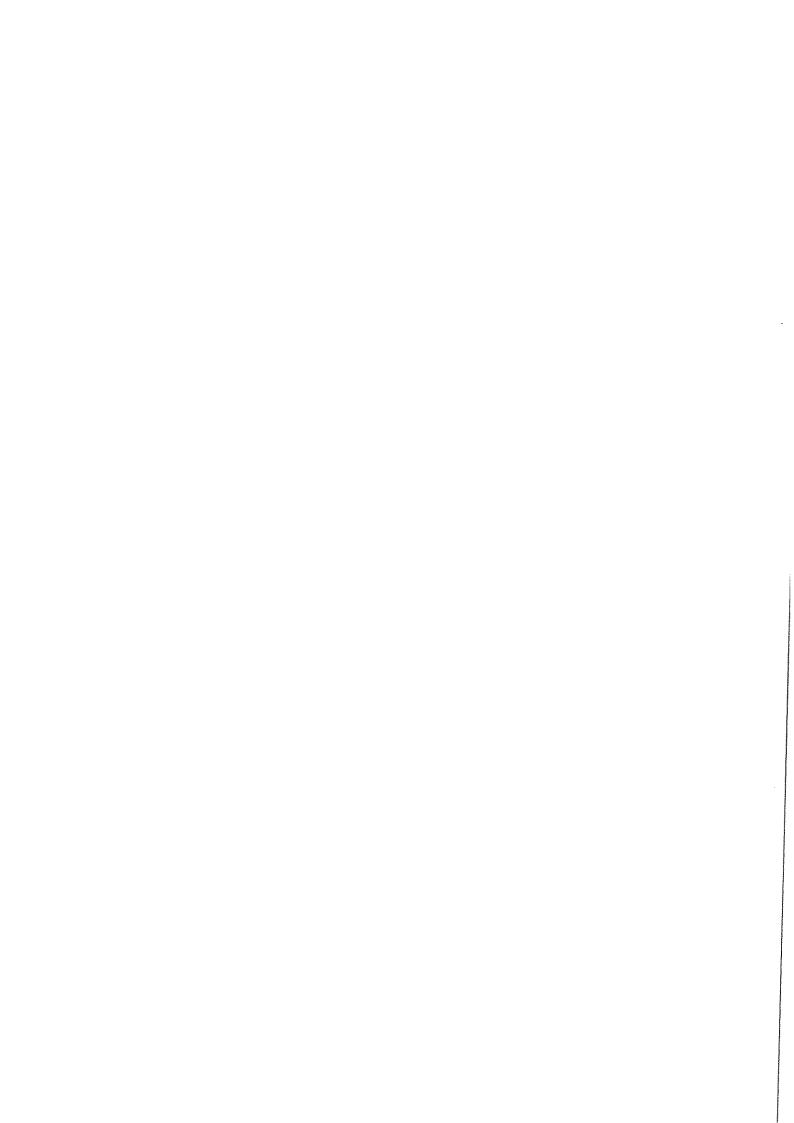


691	Papproché	187	7 87	Indivision	3 Rue de la Fontzine	Melle MORCELLET Françoise Maria Suzanne		28/04/1960	Paris 13	8 Rue Earthéiéing	75015	Zigaq
£01	Papproché	787	7 87	Indivision	3 Rue de la Fontaîne	Melle MORCELLET Jeanne Catherine Iszbelle		20/04/1963	Paris 12	4 Square du Limousin	75013	PARG
654	Rapproché	178	178	Induision	9 Rue Goosse	Mme DE GIROLANO N'cofe Laure épouse EAFBENCHON Guy	M. BARBENCHON Guy	03/07/1947	Suresnes	21 Rue de Faris	\$9100	ST DENIG LES SENS
654	Rapproché	178	178	Indivision	9 Rue Gousse	Mme DE GIROLAMO Viviane Cofette épouse MALABRE Franck	M, MALABRE Franck	11/03/1950	Paris 12	6 Rue du Trésor	75924	FARIS
654	Rapproché	178	178	Indivision	9 Faié Gousse	Melle DE GIROLAMO Patricia Nadine		07/09/1958	Paris }2	205 Rue du Faubourg St Antoine	75011	FARIS
655	Rapproché	132	132	Propriétaire	7 Koe du Culeron	M. ELDJOUDI Patrah		14/02/1978	Sens	7 Rue de Culeron	89260	VOISINES
675	Papprachá	158	153	Fropriétaire	7 RLE du Culeron	M. GLATRE Jean Michel	Mma JAMASA Micheline Esther Blanche épouse M. GLATRE J.	19/08/1935	Orveau-Bellessiv. &	78 PLE de Culeron	69260	VOSMES
749	Rapproché	731	731	Propriétaire	Le Village	M. GLATKE Jean Michel	Mme IAMAIN Michelme Esther Blanche épouse M. GLATPÉ I.	19/08/1936	Orveau-Bellesauve	78 RLE de Culeron	£3269	VOISINES
750	Rapproch á	728	728	Propriétuire	7 B RIE du Culeron	AM. GLATRE Jean Michel	Mme JAMAN Michetne Eather Blanche épouse M. GLATRE J.	19/08/1936	Oneau-Beliasauve	78 FLE de Culeron	£9260	VOISINES
726	Rapproché	00 33	00-38	Indivision	Le Village	M. MAZET-MORETIN Jacques Robert	Mme NiCOLE Monique Elisabeth Claire Épouse MAZET J.	13/02/1942	Montargis	2 Avenue Ardouin Bát. E	94420	PLESSIS TREVISE
726	Rappreché	O) 38	00 35	Indivision	Le Y∪sge	Mme NCOLE Monique Elisabeth Daire épouse MAZET).	M. MAZET-MOPETIN Jacques Robert	17/07/1944	Paris 14	2 Asenue Ardovin Bát. E	94420	PLESSIS TREVISE

.



727	Papprochá	124	124	Indivision	Le Village	M, MAZET-MORETIN Jacques Robert	Mme NICOLE Monique Eliszbeth Chire Epouse MAZET I.	13/02/1942	Montargis	2 Avenue Ardoxin Bât. E	54420	FLESSIS TPENISE
727	Papproché	124	124	Indivision	te Village	Mme NiCOLE Monique Ensabeth Claire épouse MAZET J.	M, MAZET-MORETIN Jecques Robert	17/07/1944	Paris 14	2 Avenue Ardovin ESt. E	94420	FLESSIS TPEVISE
747	Rappröd≒ê	2 32	232	Indivision	Le Vi≅ago	M. GLATRE Jean Michel	Mme JAMAIN Wicheline Esther Blanche épouse M. GLATRE I.	19/08/1935	on ezelleğene	78 RLE de Cizeron	89260	VOISINES
747	Papproché	2 32	232	Indivision	fe Anjsts	Mme JANAIN Micheline Esther Blanche Époine M. GLATFE J.	M. GLATRE Jean Michel	3/11/1937	Et3**pes	78 PLE de Culeron	89260	VOISINES
745	Rapproché	3 30	3 30	Indivision	Le Village	M. GLATRE Jaen Michel	Mme JAMAIN Michebra Esther Blanche épouse M. GLATRE J.	19/08/1936	Orveau-Bellezauwa	78 FLE de Culeron	\$9260	VOISINES
748	Rapprochá	330	3 30	Indivision	Le Village	Mrse JAMAIN Micheline Eisher Blanche épouse M. GlATRE J.	M. GLATRE Jean Michel	3/11/1937	Etampas	78 FLE de Culeron	89260	VOSINES
777	Rapproc⊁é	1852	1552	Propriétaire	LeVillage	M, VANHOYE Marceau	Mme LE EOEDEC Yvette Fierrette épouse VANHOVE Marceau	08/07/1939	Clamart	6 Flace d≓a Chapeÿe	89260	VOGPIES
774	Papproché	00 28	0328	m±vision	te Vilage	M. VANHOYEMartezu	Mme LE BOEDEC Yvette Pierrette épouse VANHOVE Marcesu	08/07/1939	Clamert	6 Place dela Chapelle	89260	VOGINES
774	Rapproché	09 28	00 28	Indulsion	Le Village	Mme LE SOEDEC Yvatte Fierrette épouse VANHOVE Marceau	M, VANHOVE Marcesu	24/07/1938	Faris 14	6 Place dels Chapalle	89280	VOISINES
778	Repproché	00 11	60 11	Indivision	Le Village	M. VANHOVE Marcesu	Mme LE BOFDEC Yvatta Pierrette épouse VANHOVE Marceau	G8/07/1939	Clamart	6 Place dela Chapella	89260	VOISINES
773	Papproch4	60 11	0031	Indivision	te Village	Mma LE ROEDEC Yvelta Pierrette épous VANHOVE Marceau	M_VANHOVE Marceau	24/02/1939	Paris 14	6 Place dela Chapeñé	\$9260	VOSAES



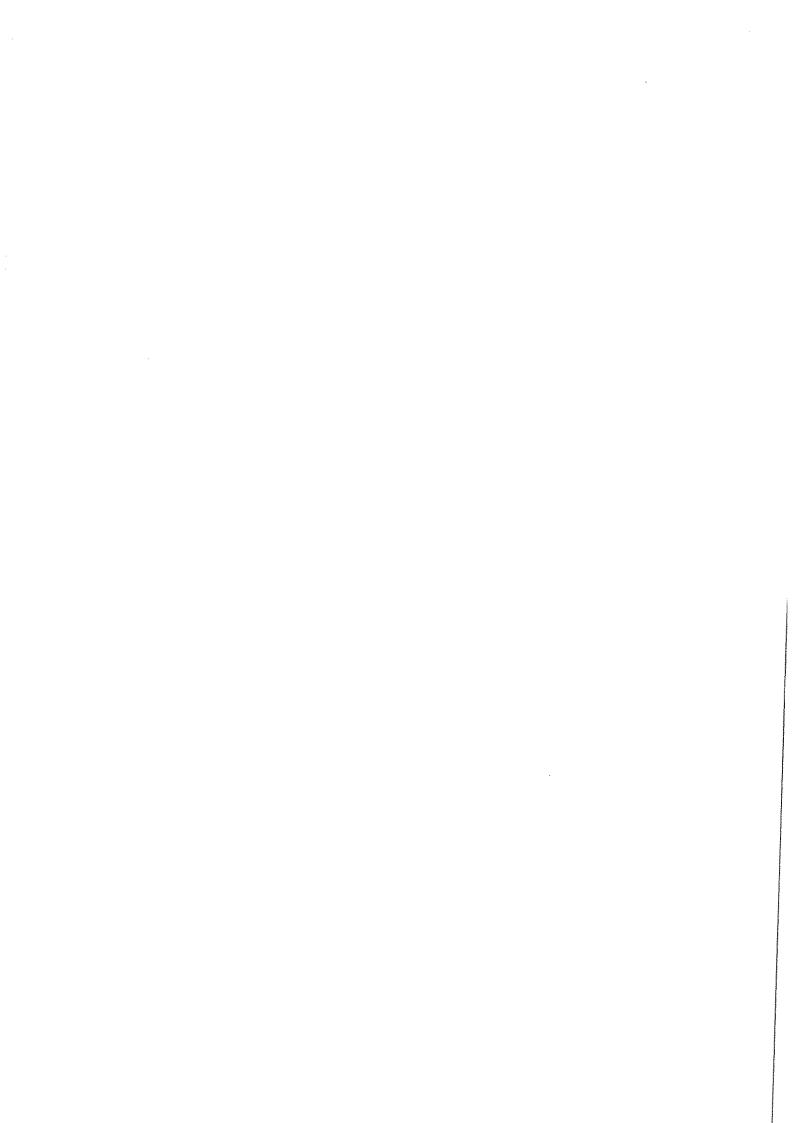
[794	Kapprochá	00:35	00 36	Usufruitier	118 Rue de l'Horloge	M. CITRON Claude	Mme ALLEAUME Mineille Françoise Louise épouse CITRON C	22/02/1556	Montmorency	S Flace de la Chapede	\$3160	VOSINES
	794	Rapproché	00 35	0035	Indivision	113 Rue de l'Horloge	M. CAFAZZA Jean Denis	Mme QUIOT Nahalie épouse CAFAZZA I.	09/02/1962	Marec	41 Aue St Bernard RdC Droite	75011	PANS
	734	Rapproch4	co 35	0035	Ussfrukter	118 Ave de l'Hortoge	Mme ALLEAUME Mineille Françoise Louise épouse CFRON C.	M. CiTRON Claude	02/11/1953	Paris 13	18 Rue des Fossés St Jacques	75905	PARIS
!	794	Papproché	0036	0035	Indivision	115 Pue de l'Horioge	Mme QUIOT Nahahe épouse CAPAZZA I.	M_ CAPAZZA Jeen Denis	07/07/1954	Marec	7 Aue Auguste Renoir	91000	EVŘÝ
	817	Řapproch <u>é</u>	4 15	415	Indivision	1 RLE du Cu ^s eron	M. DECHERE Louis Jean Pierre Paul	Mme DEKIMPE AGAE- Priscille Geëtane Marie époide DECHERE L	28/01/1981	Life	1 PLE du Culeron	5925 0	VOSINES
	812	Paporoché	415	4 15	Indivision	1 RLE du Culardo	Mane DEKIMPE Anne-Priscille Gaetane Mane épouse DECHERE L	Mme DEKIMPE Anne- Priscille Galitane Marie épouse DECHERE L	28/09/1951	Roubaix	1 PLE du Culeron	89760	VOISINES
:					<u> </u>	VOISINES, SECTION	E						
	501	Paggroché	18 40	1840	Indivision	te Riot à Eldet	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BASRT	10/12/1940	Sens	6 Rue Mantmillen	89260	VOSMES
	505	Rapproché	15 90	15 90	Indivision	ie Rigt à Bidet	M'me DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse PAERT	M. BAERT	10/12/1943	Sens	6 Rue Montmillan	89260	vosinės
	506	\$attaccy.e	4 50	460	Indivision	je Riot à Biset	Mma DOFZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BASRT	10/12/1940	Secs	6 Rue Monthaliten	89260	VOSMES
	507	Papproché	458	458	Indivision	la Rrot à Bisel	Alme DOEZELAAR Geeske Jacomiens Epouse RAERT	M. BAERT	10/12/1940	Sans	6 Rue Montmälan	\$9260	VOISINES
	509	Rapproché	7 25	7 25	Indivision	(a Riot à Bidek	Mrne DOFZELAAR Geeske Jacomiend épouse ZAERT	M. EAERT	10/12/1940) Sens	6 Rue Montmillan	89260	VOSNES
		_l		1									



						.						, , ,
501	Papproché	18 40	18 40	Instalsion	le Riot à Bidet	M, RAERT Fierre		12/07/1964	Sens	EE Rue Montmälan	89260	VOISINES
505	Rapproché	15 90	15 90	Indivision	le Riot à 8-det	M. BAERT Fierre		17/07/1564	Sens	SE Rue Montrollan	£9260	VOISINES
506	Fapproché	4 60	914	Indivision	je ⊼iot ≨ Bidat	M. BAERT Flame	The state of the s	12/07/1964	Sera	EE Rue Mantmillan	89260	VOIS:NES
507	Rapproché	459	4 58	Indivision	le Riot à Bidet	M. ŽAĒRT Pierre		12/07/1964	Sens	EE Rue Montmälan	£9760	VOISINES
509	Rapproché	725	725	Indivision	le Riot à Erdet	M. BAEAT Rierre		12/07/1964	Sens	EE Rue Montmillan	89260	VOSINES
501	Rapproché	13 40	18 40	Indivision	le Alot à Bidet	M. ÇAERT Circle		18/03/1968	Sens	6 Rue Montmillen	89260	VOSINES
505	Rapproché	15 90	15 90	Indivision	te Riçq à Eriet	M. BAERT Claude		18/03/1968	Sens	6 Ruę Monimillan	89360	voisinės
506	Papproché	4 60	4 60	Indivision	ie Riet à Bidet	M. BAERT Cleude		18/03/1958	Sens	6 Pue Montmillan	89269	VOSINES
507	Rapproché	453	4 58	Indivision	fe Rick à Bidel	M. BASRT Claude		18/03/1968	5ans	6 Rus Montrollas	£926Q	VOSES
509	Papproché	7 25	7 25	Indivision	fe Riot à Bidet	M. RAERT Claude		18/03/1968	Sens	6 Pue Montmillan	89260	VOISINES
501	Rapproché	18 43	18 40	Indivision	le Roct à Bidat	Mma PAERT Alice épouse FEUCHOT Fhilippa	M. FEUCHOT Philippe	28/04/1963	Sans	11 FTR Patite Rue	10170	LES GRANDES CHAPERES



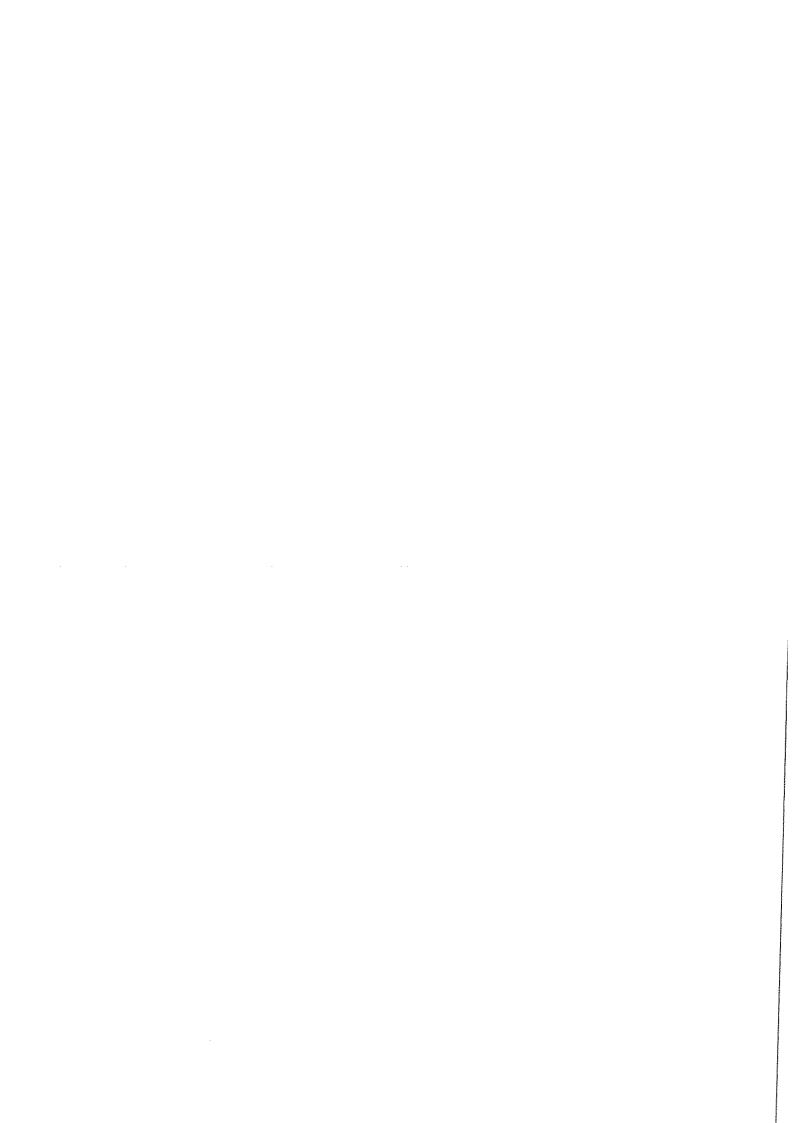
\$05	Papproché	15 90	15 50	In division	je Rjot à B/det	Mine BAERT Afice épouse PEUCHOT Fhilippe	M. FEUCHOT Philippe	28/04/1963	Şens	11 PTR Petite Rue	19170	LES CRANDES CHAFELLES
506	Papproché	4 60	4 60	Indivision	te Riot à Bidet	Mma BAERT Ahoe épouse FÉUCHOT Philippe	M. PEUCHOT Fhilippe	28/04/1963	Sens	11 FTR Petite Rua	10170	LES GRANDES CHAPELLES
507	Rzeproché	453	458	Indivision	Le Riot à Bidet	Mma BAERT Aine époide PEUCHOT Philippe	м, реиснот гіларра	28/04/1963	Sens	1) FTR Febre Rub	10170	LES GRANDES CHAFELLES
5/29	Kapproché	725	7 25	Indivision	le Riot à Bidel	Mme EAERT Alice épouse PEUCHOT Ethéppe	м. РЕИСНОТ ЕНІХІРРО	28/04/1963	Sens	11 PTA Febte Rue	10170	LES GRANDES CHAPELLES
591	Pappyoché	18 40	18 49	Indivision	je Riot à Bidet	M. BAERY NON		17/12/1974	Sens	6 Rue Montmillan	\$2560	VOSINES
505	Rapproché	15 50	15 90	Indivision	le Riot à Eidet	M. BAERT Nob!		37/12/1974	Sens	6 Rua Montmilian	89260	VOISINES
506	Paggroché	460	460	Indivision	le Kiet à Bidet	M. BAERT Noel		17/17/1974	Sens	6 Fue Montmillan	89260	voisines
507	Rapproché	458	4.58	Indivision	je Riot à Ridet	M. BAERT NON		17/12/1974	Sens	6 Sue Montmillan	89260	VOISINES
\$09	Papproché	7 25	7 25	Indivision	fe Rot à Eidet	M. BAERT Noti		17/17/1974	Sens	6 Rue Montreilan	69260	vosnes
510	Papproché	5 20	5 20	Propriétaire	le Riot à Eidet	M. DAPOTRE Guy Michel		27/02/1934	; Neusly	S Rua Henri IV	E9002	CYON
511	Papproché	665	6.65	Propriétaire	le Riot à Bidet	M. LAFOTRE Guy Michal		27/02/1934	Neutly	5 Rue Henri IV	69002	FADA



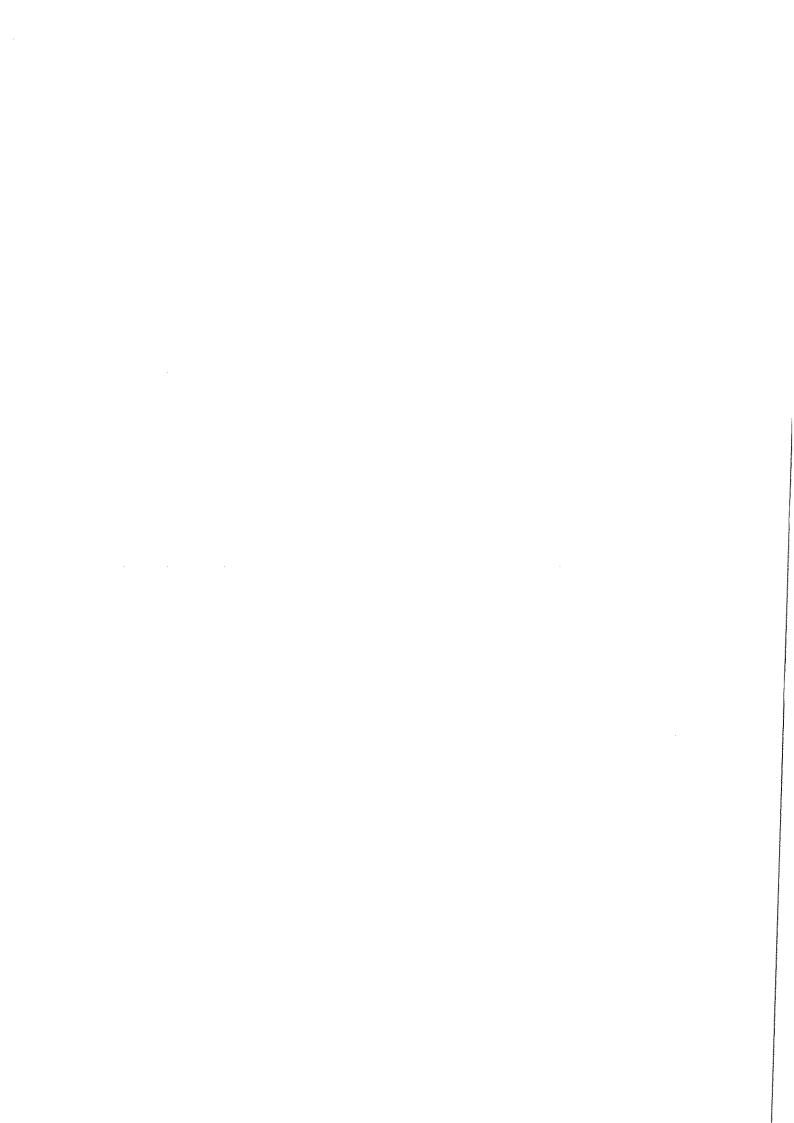
339	Rapproché	41 13	4113	Indivision	Mont Millen	Mme DOEZELAAR Geerke Jacomiens épouse BAERT	M. PAERT	10/17/1940	Sens	6 Rue Montraillan	89260	vosmes
533	Rapproché	41 13	4113	Indivision	Mont Milian	M, BAERT Roger Gastan		26/07/1933	Colmèry	6 Rue Montmillan	89260	VO/SINES
502	Rapproché	1970	10 70	Indivision	je Riotā Bidet	Mme DDEZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BAERT	10/12/1340	Sens	6 Rue Montroillan	89360	VOISNES
549	Rapproché	20 93	20 90	indivision	Mont Millan	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse EAERT	M. BAERT	10/12/1940	Sens	6 %se Montmälan	B926O	voisines
552	Rapproché	3 90	3 9)	Indivision	Les Rogoles	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BAERT	10/12/1940	Sens	6 Rue Montmillan	5 9260	VOISMES
502	Kapproché	10 70	1070	Indivision	le Pjot á Bidet	M, EAERT Roger Gastan		26/07/1933	Colmery	6 Aue Montmillan	89260	VOSINES
540	Rapproché	2090	20 90	Indivision	Mont Millan	M. EAERT Roger Gaston		26/07/1933	Colmery	6 Rue Mantmillan	89260	Aogsséz
552	Rapproché	3 92	390	Indivision	Les Pogalats	M. BAERT Poger Gaston		26/07/1933	Colmery	6 Rue Mantmään	697E0	VOISINES
553	Kapproch4	860	8 60	Indivision	5 Rue Montmillan	M. DELAPLANCHE Jean-Claude Maurice Edmond	Mine SOULOY Geneviève losette Marthe épouse DELAPLANCHE IC	02/03/1946	Chatou	S Rue Mon≿mifan	£9260	VOUSNES
553	Rapproché	8 60	8 60	Indivision	Situe Montmillan	Mme 50ULOY Generable Josette Warthe Apouse DELAPLANCHE IC	M. DELAFLANCHE Jean-Claude Maurice Edmond	26/04/1947	Aπbrières le Grand	5 Rug Montmilan	£9260	VOISINES
554	Rapproché	1539	15 38	Indivision	Les % gciets	M, DELAFLANCHE Jean Claude Maurice Edizional	Mma SOULO? Geneviève Josetta Marthe épouse DELAPLANCHE IC	02/03/1546	Chatos	5 Rue Mantmillan	89260	VOISINES



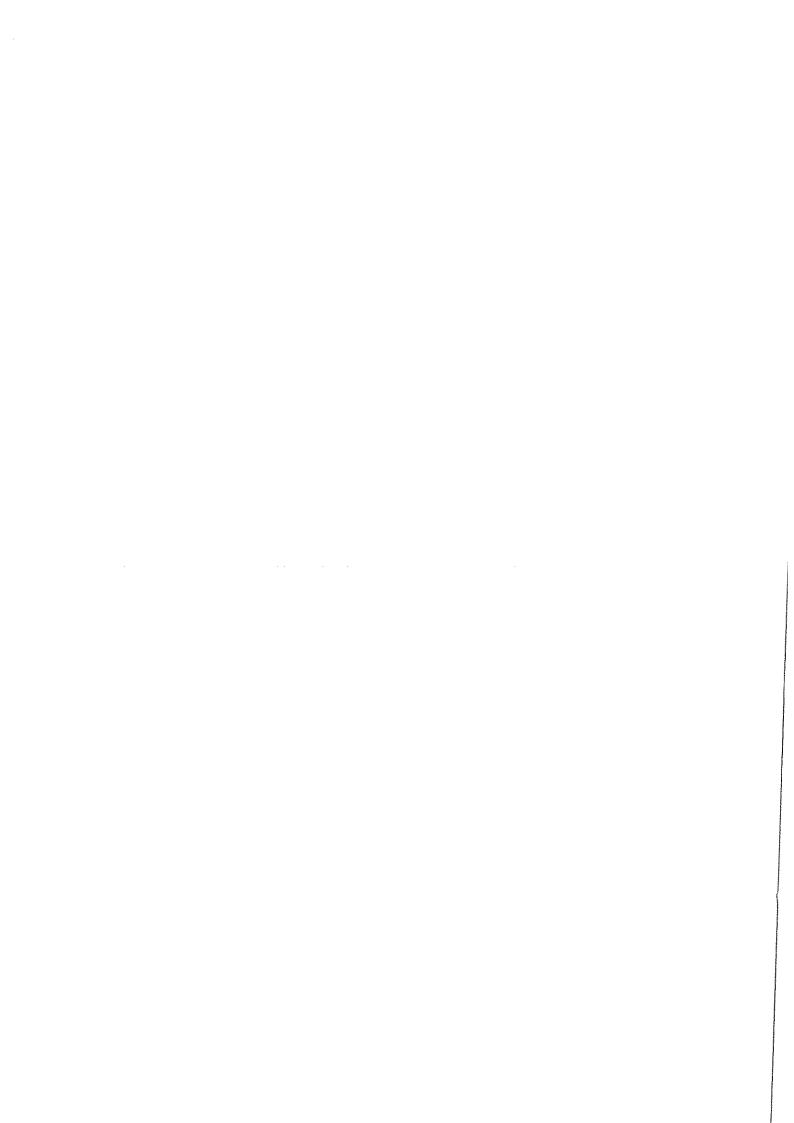
554	Passroché	15 38	15 38	Indivision	Les Rigolets	Mme SOULOY Geneviève Josette Marthe Épouse OfLAFLANCHE JC	M. DELAPLANCHE Jean-Daude Mourice Edmond	26/34/1947	Ambrières le-Grand	5 Rue Montmillan	892 6 0	VOISINES
555	Papproché	10 27	10 27	Propriétaire	les Rigolets	M. BAERT Claude		18/03/1968	Sens	5 Pule MontmRizn	2 9260	VOISINES
556	Rapproché	719	7 10	Propriétaire	Les Rigolats	M, BAERT CHUổO		18/03/1963	Seas	6 Rue Montmälan	£9160	VORINES
557	Papproché	12 50	12 50	Propriétaire	Les 死golets	M. BAERT Chude		18/03/1968	5ens	6 Rue Montmätzn	\$9260	VOISINES
\$559	Papproché	3 25	3 25	Propriétaire	t ps Rigorets	M. BAERT Goods		18/03/1968	5ens	6 Ru≜ Montmälan	89260	VDGINES
\$60	Papproché	2 67	z 67	Frogriétaire	Les fi-golets	M. BAERT Chaude		18/03/1968	. Sans	6 Rue Montroklan	89260	VOSINES
565	Papproché	2 60	\$ 80	Propriétaire	tes Rigolets	M. BAERT Claude		18/03/1968	5ens	6 Rue Montmälan	E9260	VOSAES
1003	Papproché	29 07	2907	Frepriétaire	Les Rigolets	M. BAERT Claude		19/03/1568	Sens	6 8ue Mantmillan	89260	VOSINES
\$559	Rapproché	175	175	Fropriétzire	Les Rigorets	M. LEGUERFAU Michel Georges René		05/11/1942	Voisines	116 Axenue Gabriel Feri	5417 0	LE FERREUX SUR MARNE
563	Papproché	1 10	1 10	Propriétaire	Les Rigolets	M. LEGUEREAU Michal Georgia Rená		05/11/1942	Voisines	116 Avenue Gabriel Perl	54170	LE PERREUX SUR MARNE
564	Pagproché	00 57	e057	Propriéts//e	Les Rigolets	M. LEGUEREAU Michel Georges René		05/11/1542	Volsines	. 116 Avenue Gabriel Perl	94170	LE FERREUX SUR MARNE



	561	Papproché	3 70	370	Indivision	Les Repiets	M, AUBER Benoît Faul Joseph	Mma DESSALINES- D'ORBIGNY babase épouse AUSER B.	13/03/1957	Faris 13	29 rue du Faubourg Guillaume	z8009	CHARTPES
	562	Papproché	00 48	D3 48	Indivision	Les Rigalett	Mme DESSALINES-D'OR EIGNY tabbélle épouse AUFER B.	M_AUEER Benoit Faul Joseph	05/04/1957	tssy les Moulineaux	Maison Relais 145 Rue dv Gel	76970	GAEMONVILLE
	561	8.approché	370	3 79	โกอีกไรโตก	tes Figolets	M. AUBER Benoit Faul Joseph	Mma DESSAUNES- D'ORBIGNY trabelle épouse AUBER B.	19/03/1957	Paris 13	29 rue du Faubourg Guillaumé	28000	CHARTEES
!	552	Rapproché	00 43	09.43	Indivision	Les Rigorets	Wme DESSALINES-D'OREIGNY isobelle épouse AUEER B.	M. AUBER Benoit Paul Joseph	05/04/1957	Issy les Maulineaux	Maison Relais 146 Rue du Gal	76970	GRENOAMITE
	954	Rapproché	6 57	6 57	Propriétaire	Mont Millan	Melle BAUDE Nathalie		18/01/1965	Choisy le Rói	4 Rue Montmillan	89260	VOISMES
·	966	Fapproché	29 27	29 27	Propriétaire	Mont Milian	Mella BAUDE Nathshe		18/01/1965	Chaisy le Pal	4 Rue Montmälan	83260	VOISMES
	955	Rapproché	3 8 5	3.88	Fropriétaire	Mont Miller	M. EAEAT Fierte		12/07/1984	Sens	66 Montroillan	E9260	VO-SENES
	567	Papproché	38 65	3865	Propriétaire	Mont Mills	M. BAERT Fierre		12/07/1954	Sens	€€ Montmillan	89260	vosaes
	1002	Rapproché	52 84	52.84	Indivision	tes Rigolets	M. BAERT Roger Gaston		26/07/1933	Colmery	5 Bue Montmean	89260	VOSMES
	1002	Rapproché	52 84	52.84	Indivision	Les Rigolets	Mme DOŁZŁAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BAERT	10/12/1540	Sens	6 Rue Montmillan	89260	VOSMES
					<u></u>		VOISINES, SECTION] F				1	
	160 en partie	lmmé≾iat	410	100	Indivision	Feeleran	M. TERREUX Emmanuel	Mme KONOPKA Catherine Madeleine Épouse TERPEUX	30/10/1958	; Sens	18 Route de Sakgry	89260	VOSINES
		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>								



160 en partie	knmédat	4 10	100	h-4∿lsion	Les Jardins	Mme KONOFKA Catherine Madeleine Épouse TERREUX	M, TERREUX Emmanuel	24/08/1974	Sans	18 Roude de Salighy	89260	yoisikės
180 en partie	Rapproché	4 10	3 10	Indivision	tes Jardos	M. TERREUX Emmanuel	Mme kONOPKA Catherine Madeleine épouse TERREUX	30/10/1958	Sens	18 Powre de Saligny	£9260	VOISINES
160 en partie	Rapproché	410	3 10	tedvision	tes Jardins	Mme KONOFKA Catherine Madeleine épouse TERPEUX	M. TERREUX Emmanuel	24/08/1974	5ens	18 Route de Saligay	89260	VOISINES
378	Papproché	45 95	45 95	(ndivision	18 Route de Saligny	M. TERREUX Emmanuel	Mma KONOPKA Catherine Madeleine épouse TERREUX	30/10/1968	5ens	18 Route de Saligny	83763	VOISINES
178	Rapproché	43.95	45 95	Indivision	18 Route de Saligny	Mme KONOPKA Catherine Madeleine épouse TERREUX	M. TERREUX Emmanuel	24/08/1974	Sens	18 Route de Sahgny	89160	VOSINES
179	Rapproché	6 13	6 13	Indivision	Les Jardins	M. TERREUX Emmaoust	Mme KONOFKA Eatherine Madeleine épouse TERREUX	33/10/1968	Sens	18 Route de Salighy	89260	VOSINES
179	Rapproché	6 13	6 13	ladivision	Les Jardons	Mme KONOFKA Catherine Madeleine épouse TERREUX	M. TERREUX Emmanuel	24/08/1974	Sens	18 Route de Saligny	89260	Vos≈es
184	Papproch4	21 00	z1∞	in division	les Jard≔s	M. 8.4904 Stéphane Gristophe	Mma EAURENS Sophia Germaine Jacqueene épouse 81NON		\$ens	4 Place de la Chapelle	\$9263	vosees
184	Papproché	21.00	2100	Indivision	Les Jerdins	Mme LAURENS Sophie Germaine Jacqueëne épouse EINON	M. BINON Széphane Christophe	14/09/1972	Sens	4 fizce de la Chapelle	89260	vosixts
185	Papproché	3 95	3 9 5	Indivision	Les lardins	M. ENYON Száphune Christopha	More EAU RENS Sophil Germaine Jacqueline épouse 81909		Sens	4 Place de la Otapelle	89160	VOZINES
135	Rapproché	3 55	3 95	Indivision	Les Jerāns	Mma LAURENS Sophie Germaine Jacqueline épouse BINON	M. E.NON Stéphane Christophe	14/09/1972	Sens	4 Flace de la Chapella	C9IE8	voanes



188 en partie	 mmédial	7 35	100	Fropriétaire	les Jardins	Mme BEUGNON Mane épouse BAUGE	M. EAUGE Gabriel	01/01/1900	Sens		89260	VOISINES
188 en partie	Rapproché	7 3 5	5 35	Fropriétaire	bes far dinx	Mme BEUGNON Marie ápouse BAUGE	M. EAUGE Gabriel	01/01/1900	Sens		£9760	VOISINES
511	lmmédat	2 53	2 65	Propriétaire	Les fardins	SIVU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est				18 Avenue Vauban	89107	SENS
183	Rapproché	10 43	10 43	Indivision	Les Jardina	M. VANHOVE Marceau	Mme LE BOEDEC Yvette Pierrette Épouse VANHOYE Marceau	08/07/1939	Clamart	6 Place dela Chapella	69260	VOISPIES
193	Papproché	10 45	1940	Indivision	Les Jardars	Mme LE BOEDEC Yvette Pierrette Épouse VANHOVE Marceau	M_VANHOVE Marceau	24/02/1938	Paris 14	6 Place dela Chapella	89260	VOISNES
174	Rapproché	205	2 05	Indivision	5 Ave des Jardins		Mme JUILLET Nicolla Lucie épouse CAJ 5.	21/01/1938	Anglens	5 Rue des Jardins	£9260	VOISINES
506	Papproché	3 40	3 40	Indivision	les Jardins	M. GAJ Stefan Carol	Mme Juit LET Nicolle Ludie épouse GAJ S.	21/01/1938	Angiens	5 Rue des Jardins	8916O	VOISINES
510	Rapproché	255	2 55	Indivision	Les Jard.es		Mme JUILLET Nicolie Lude épouse GAJ S.	21/01/1935	Anglens	5 Rua des Jardons	89260	VOISINES
512	Papprochá	09 62	09.62	brafvision	Les Jardins		Mme HittleT Nicolle Lude époise GALS.	21/01/1938	Angiens	5 Rue des Jardins	89260	VOISINES
174	Rapprochá	205	2 05	Indivision	5 Rue des Jardins !	Mme JUILLET Nicolle Lucie épause GAJ S.	M. G40 Scefan Carol	30/05/1943	Voisínes	5 Rué des Jardins	\$9260	VOISINES
50a	Rappacchė	3 40	3 40	Indivision	Les Jardins 9	Mma NULLET Nicolla Lucia ápousa GAJ S.	M. GAJ Stefan Carol	30/05/1943	Volsines	5 Rue des Jardons	89260	VOISINES



Papprochá	2 55	255	Indivision	Les jurdos	Mme JUILLET Nicolle Lucie épouse GAJ S.	M. GAI Stefan Carol	30/05/1943	Voicines	5 Rue des Jaráns	8 9260	VOISINES
Rapproché	00 62	0062	Indivision	Les Jarಹನು	N'me JUILET N'colle Lucie époyse GAI S.	M, GAJ Stefan Carol	30/05/1943	Voisines	S Rice des Isráins	89260	VOGNES
Repproché	6 3 7	637	Indivision	S Rue de Fontzine	M. SIGRE Vincent Mark	Mma FELLARD Aurore Warle épouse SICPE V.	20/02/1976	Migennes	5 Pua de Fontaine	\$9360	VOSINES
Rapproché	7 10	710	Indivision	Les Jard-os	Mme FELLASD Aurore Marie épouse SICRE V.	M. SICRE Vincent Marc	07/11/1977	Migentiès	S Rue de Fontaine	89260	YOISINES
Rapproché	637	6 37	fodkisien	5 Rue de fontaine	M, SICRE Vincent Marc	Mme FELLARD Aurore Marie épouse SICRE V.	20/02/1976	Migennes	S Rue de Fontaine	892 6 0	voisinės
Rapproché	710	710	Indivision	Les Jard-ns	Mone FELLARD Aurore Marie épouse SICRE V.	M. SICRÉ Vincent Marc	07/11/1977	Migennes	S Rue de Fontaine	89250	VOISINES
Rapproché	785	785	Progriétaire	tes lardins	Mma DE I. ECHEL-FIGNOUX Moniqua Epocae TIOLLE	M, TJOCLE	06/01/1935	Paris 4	1 Rue de l'Hoñoge	89260	VOISINES
Rapproché	743	7 43	Fropriétaire	Les Jardons	M. HARVEL Thierry Maurice		29/06/1986	\$633	3 Rue Chadlet	89260	VOSINES
Papproché	820	8 20	Indivision	Les Jardins	Mese LECHEL Monique		06/01/1955	Paris	1 Rue de l'Hodoge	89250	VOISNES
Rapproché	8 20	8 20	Indivision	Les Jardins	Mrte TYOLLE Dominique Nicole Mideleine Emitenne épouse GRAVA' Patrick	n M. Grayat Fatrick	27/12/1957	Bois-Colombes	128 Rua des Fèras Cardjin Guarin	77380	COMBES IN VILLE
Rapprochá	8 20	8 20	Indivision	Les Jardins	M, TJOLLE Pierra Potert		07/09/1953	Bais-Colambes	19 Rue de l'île de France	91850	EPALAY SOUS SENART
	Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché	Rapproché 0342 Rapproché 637 Rapproché 710 Rapproché 637 Rapproché 637 Rapproché 710 Rapproché 73 Rapproché 743 Papproché 820 Rupproché 820	Rapproché 0062 C062 Rapproché 637 637 Rapproché 637 637 Rapproché 637 637 Rapproché 710 710 Rapproché 725 785 Rapproché 743 743 Papproché 820 820 Rapproché 820 820	Rapproché 03 62 00 62 Indivision Rapproché 6 37 6 37 Indivision Rapproché 7 10 7 10 Indivision Rapproché 6 37 6 37 Indivision Rapproché 7 10 7 10 Indivision Rapproché 7 25 7 25 Propriétaire Rapproché 7 43 7 43 Propriétaire Papproché 8 20 8 20 Indivision Expreché 8 20 8 20 Indivision	Papproché 235 Rapproché 03 62 Rapproché 637 637 637 Indivision 5 Rue de Fontaine Papproché 7 10 Papproché 637 637 Indivision Fapproché 7 10 Papproché 7 10 Papproché 7 10 Propriétaire Les Jardins Rapproché 7 25 Papproché 7 43 Papproché 7 43 Papproché 8 20 B 20 Indivision Les Jardins Les Jardins Les Jardins Les Jardins	Papproché 153 253 Les Jardina Mina JUILLET Noolie Lude épouse GALS Rapproché 637 637 Indivision 5 Rue de Fontaine M. SICRE Vincent Marc Rapproché 710 710 Indivision Les Jardins More FELLASD Aurore Marie épouse SICRE V. Fapproché 637 637 Indivision S Rue de Fontaine M. SICRE Vincent Marc Papproché 730 730 Indivision Les Jardins More PELLASD Aurore Marie épouse SICRE V. Rapproché 730 730 Indivision Les Jardins More PELLASD Aurore Marie épouse SICRE V. Rapproché 730 730 Indivision Les Jardins More PELLASD Aurore Marie épouse SICRE V. Rapproché 730 735 Fropriétaire Les Jardins More DE LECHEL SIGNOUX Monique épouse Follet V. Rapproché 743 743 Fropriétaire Les Jardins M. HARDYEL Thierry Maurice Papproché 8 20 8 20 Indivision Les Jardins M. HARDYEL Thierry Maurice Papproché 8 20 8 20	Papproché 235 235 Indivision Les Jardina Nime PULLET Noolle Lude égoude GALS M. GAL Stafan Card Fapproché 637 637 Indivision Situe de Fontaine M. SICRE Vincent Marc Marie FELLAD Aurore Marie fepouse SICRE V. Fapproché 710 710 Indivision Les Jardina Mine FELLAD Aurore Marie fepouse SICRE V. Fapproché 637 637 Indivision Situe de Fontaine M. SICRE Vincent Marc Mine FELLAD Aurore Marie fepouse SICRE V. Fapproché 710 710 Indivision Les Jardina Mine FELLAD Aurore Marie épouse SICRE V. Fapproché 710 710 Indivision Les Jardina Mine FELLAD Aurore Marie épouse SICRE V. Fapproché 710 710 Indivision Les Jardina Mine FELLAD Aurore Marie épouse SICRE V. Rapproché 710 710 Indivision Les Jardina Mine PELLAD Aurore Marie épouse Morie épouse SICRE V. Rapproché 725 725 Fropriétaire Les Jardina Mine PELLAD Aurore Marie épouse Morie de l'aurore Marie épouse SICRE V. Rapproché <t< td=""><td> Papproché 255 255 Indivision Les Jardins Mine Juliat I Recolle Luce Agoust CAU M. 64) Series Card 30/05/1313 </td><td> Papprochic 2.55</td><td> Pagerolds</td><td> Page 2004 255 255</td></t<>	Papproché 255 255 Indivision Les Jardins Mine Juliat I Recolle Luce Agoust CAU M. 64) Series Card 30/05/1313	Papprochic 2.55	Pagerolds	Page 2004 255 255



											i	
190	Papproch á	8 20	8 20	hávision	tes jard-ns	Nme TJOLLE isabella Daniela épowa CALZADA François	M. CALZADA François	20/05/1962	Paris 12	149 Rue Fegaud	92250	CHATENAY MALAERY
197	Rapproché	5 50	5 50	Indivision	(es Jardins	M. (ALIAT Emmanue) Armand Marius Jean-Raptiste		23/09/1580	Sera	7 Rue de Fontaîne	89260	VOSINES
197	Pzpproché	\$ 50	5 50	Indivision	Les Jardins	ss. viNOUZE Madin		13/07/1983	Sens	7 Rue de Fontaine	89260	VOISINES
450	Rapproché	11 70	11 70	Indivision	7 Rue de Fontaine	M. LALIAT Emmanuel Armand Markus Jaan-Baptiste		23/09/1580	Şenz	7 Rue de Fontaine	89260	VOSINES
483	Papproché	11 70	1170	Indivision	7 Rua de Fontaino	M. VINOUZE Madin		13/07/1983	Sens	7 Pue de Fontaine	89260	VOISINES
451	Papproché	200	200	Indivision	Les fardins	M. LALIAT Emmanuel Armand Marius Jean-Baptista		23/09/1980	Sens	7 Rue de Fontaine	89260	VDISINE\$
451	Rapprochá	200	200	Indivision	Les Jardins	M. VINOUTE Maden		13/07/1983	Sens	7 Rue de Fontaîne	89260	VORINES
497	Rapproché	563	5 63	Indivision	Les Jardins	M. VEILLET Christian André	Mme DELAGE Catherina Paulette Marcelle épouse VERLET C	22/12/1956	Thoray	2 Rue Gousse	89260	VOISINES
487	Papproché	563	563	Indivision	Les iardins	Mme DELAGE Catherine Paulette Marcelle épouse VEHLET C.	M. VEHLLET Ovristian André	23/07/1962	St Maur des Fossés	2 five Gausse	89260	VOISINES
507	Rapproché	5 38	5 33	Fropriétaire	1 Rue des Jardins	Mme KWIATOSPASOJJeannine Simone Epouse BAUDAT Michel	M. BAUCAT Michel	21/07/1949	Voisines	125 Pue du Flataav Calliste	06700	ST LAUFEYT DU YAR
509	Rzpproché	3191	3191	Usufruitier	3 Rue des Jardins	M. CASTEUS CANFIO Francisco José	Mme LAUNOIS Odette Georgette Épouse CASTELIS CARRIO Francisco	13/03/1930	Espagne	7 Avenue Philippe Auguste	75011	FARIS

•



	T	<u> </u>		<u> </u>								
509	Rapproché	3191	3191	Italivision	3 Pue des Jardins	M. CASTEUS CARRIO Cynll Hertiert Fernanda		18/09/1998	Guatemala	10 Rue d'Aquitzine	60000	PEAUVAIS
509	Rapproché	3191	3191	Usulmuitige	3 Rue des Jardins	Vine LAUNOIS Odette Georgette épouse CASTEUS CAPRIO Francisco	M. CASTEUS CARRIO Francisco José	18/04/1933	Tours	7 Avenua Fhilippe Auguste	75911	PARIS
\$09	Rapproché	3191	3191	, Indivision	3 Rue des Jardine	Mese CASTEUS CARPIO Locile Luixe Fernando		27/09/2000	Guatemaia	10 Rue d'Aquitaine	60300	BEAUVAIS
517	Rapproché	10 49	10 40	todivision	14 Rue de Fontaine	M. RISAULT Jren-Marin Paul	Mme LAIGUILLON Corinne Victoria épouse RIGAULT JM	03/03/1960	St-Pierre-les- Némours	11 Rue de l'Ancienne Gare	89100	NARLY
517	Rapproch±	10 40	10 49	Indivision	14 Rue de Fontaine	Mme LASCUELON Corinne Victoria épouse RIGAULT IM	IA, RIGAULT Jean- Marin Faul	14/31/1964	Bagnera-sur-Loing	11 Rue de l'Ancienne Gare	89100	NARLY
518	Papproché	∞ 70	6070	In⊈⊮ision	tes fardins	M. POLETTI Laurent Gérard Paoul Eugène Denis		30/07/1965	Montreud	2 Kue de Fontaine	89260	VOISINES
518	Papproché	00 70	0070	Indivision	ber Jandons	Mme OLIVO Corinne Sebine Patricia Épouse POLETTI	M, FOLETTI	11/02/1965	Faris 10	2 Rve de la Mairie	17670	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEIN



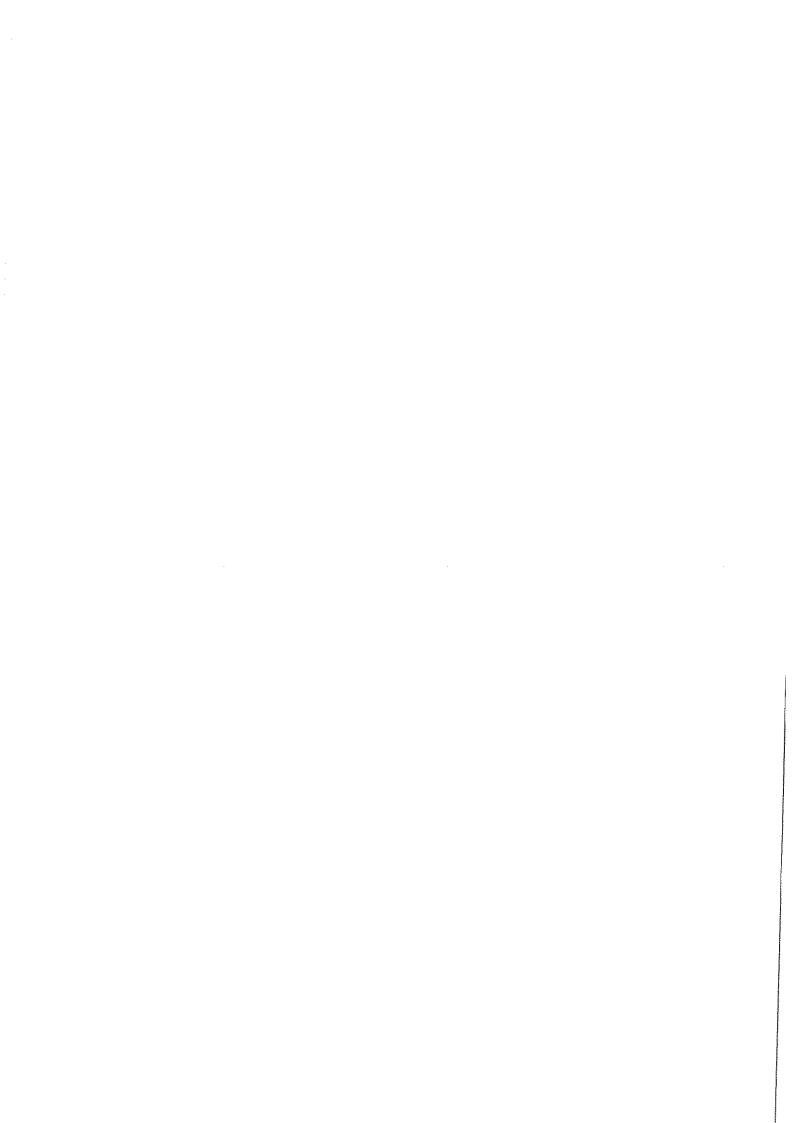
						VOISINES, SECTION YO)				T	
1	Rapprochá	67 23	67.23	Indivision	Mont Millan	Mme DOEZELAAR Geaste Jacomiens épouse BAERT	SA, BAERT	10/12/1949	Sens	6 Kua Montmillan	892 6 9	vosats
12	Rapproché	2 50 06	2 50 05	Indivision	Les Séverines	Mma DOEZELAAR Gzerke Jacomiens époise BAERT	M, BAERT	10/12/1940	Sens	6£ Rue Montrollan	\$9260	VOISINES
1	Rapproché	67 23	6723	Indivision	Mont Millan	M. BAERT FIEITO		12/07/1964	Seas	EE Rua Montmillan	89260	AQUZINEZ
12	Papproché	2 50 06	2 50 05	nd:vision	Les Sévérines	M. BAERT Pierre		32/07/1964	Sens	6 Rue Montmillan	89260	VOISINES
1	Papproché	67 23	6723	Indivision	Mont MZan	M, EAERT Claude		18/03/1968	5ens	6 Rue Montrellan	£9260	VOSINES
32	Rapproché	2 50 06	2 50 06	Indivision	Les Sévarines	M. BAERT Claude		18/03/1968	Sens	31 PTR Fetite Ros	10170	LES GRANDES CHASEL
1	Kapproché	E7 23	67 23	ān di vīstien.	Mort Mélan	Mme BAERT Alice épouse PEUCHOT Fhàppe	M. PEUCHOT Fhilippe	28/04/1963	Sens	31 PTR Pette Rua	10370	LES GRANDES CHAFEL
12	Rapprochá	2 50 06	2 50 G6	Indivision	Les Sávarines	Mme BAIRT Alice épouse PEUCHOT Philippe	M, FEUCHOT Philippe	38/04/1963	Sens	6 Rue Montmälan	89169	VOSMES
. 1	Rapproché	6723	67 23	Indivision	Nont Milan	M. BAERT NOÀI		17/12/1374	Saus	6 Rue Montmillan	£9260	VOGINES
12	Rapproché	2 50 06	25006	Indivision	Les Séverinos	M. RAERT Noël		17/17/1974	Sens	46 Grande Rue	£9260	VOSINES
6	Papprodá	20 33 29	203329	<u>Fropriétaire</u>	tes quatre chemins	SC Gra Des Bouleaux - Par M. HALATRE (Associés)				6 to Ruy	89260	VOISMES



7	Rapproché	752 28	75228	ledivision	Les quatre chémins	Melle CLEMENT Nelly Suzelle		13/07/1946	Serus	Alfée de Fallos N 2	06340	LA TRINSTE
7	Rapproché	7 52 28	7 52 28	Indivision	Les quatre cheroins	Mme CLEMENT Annie Sylvette épouse M MyCHÆLS Jean	M. M/CHIELS Jean	06/02/1957	Voisines	55 Pue de la Division Leclero	59260	THORIGNY SUR OREUSE
7	Papproché	75228	75228	Indivision	Les quatre chemins	M. CLEMENT Pages Charles Paul		23/10/1947	Sans	7 Le Puy	89250	Vosnes
,	Rapproché	7 52 28	7 52 28	Indivision	Les quatre chemins	M. CLEVENT Jean Paul		04/05/1950	Venizy	11 Fue du Château d'eau	91139	ris orangis
7	Rapproché	7 52 28	7 52 28	Indivision	les quatre chemins	M. CLEMENT Plane Pané		13/10/1960	Voisines	13 Lot Le Vidage	89370	NO£
8	\$esproché	9 24 50	92450	Propriétaire	ies quatre chemins	Mma GAUIARD Genevière Marie Thérèse épouse M. SURIER Barnard	M_SURIER Bernard	05/31/1946	Villiers Louis	18 Avenue Vauban	83100	SENS
10	Fapprod:é	46 69	46 69	₹ropriétaira	Les Séverines	SYMC Syndicat Miate d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est				18 Avenue Vautan	89100	sens
11	Papprochá	20.80	20 80	Fropriétaire	Les Séverines	SYMC Syndicat Winte d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est						
						VOISINES, SECTION 2	N			, .		
4	Rapproché	1 59 20	15920	Fropriétzire	Fierre à se3ier	SC GFA Des Bouleaux - Far M. HALATAE (Associés)				45 Grande Fue	89260	VOISINES
35	Rapproché	3 00 00	30900	Propriétaire	Pierre å sellier	SC CFA Des Rouleaux - Far M. HALATRE {Associés}				45 Grande Rue	89260	vosats
40	Papproché	600 00	60000	Fzopriétaire	िंक्सरक् दे 5⊊®ंदर	SC GFA Des Bouleaux - Par M. HALATRE (Associés)				45 Grande Rue	£9260	VOISINES



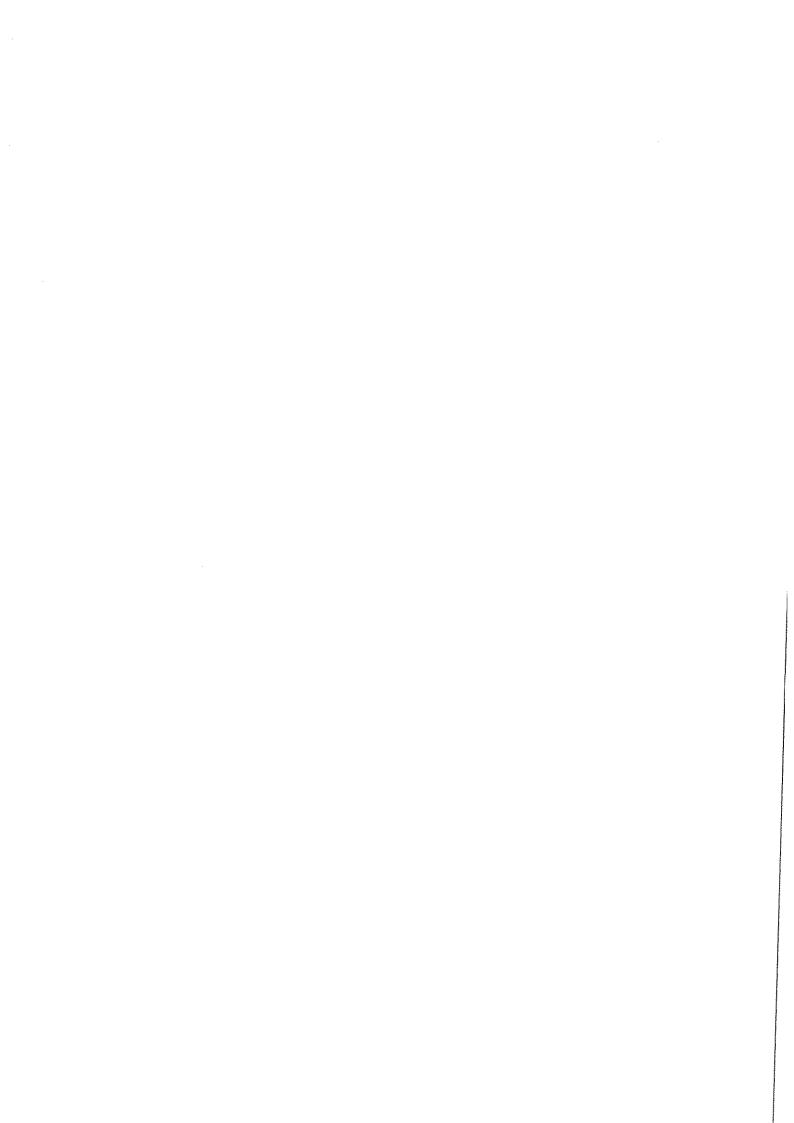
1	Rapproché	5 67 50	S 67 50	hdivision	Pierre à su@or	M, EROCHEREUX Jean Claude Mikhel	Mma SELEMBA Lynda Sylvie épouse M. BROCHEREUX J.	21/11/19£8	Vitry le François	1le Ruy	£9260	VOISINES
2	Rapprochá	5 67 50	\$ 67.50	Indivision	िंहता हु है ६६७ व्ह	Mma SELEMBA Lynda Sylvia épouse M. BROCHEREUX J.	M. 880CHEREUX Jean Claude Michel	06/11/19E9	Nogent sur Seine	1 te Ray	89260	VOZNES
3	Rapproché	18670	18670	Indivision	Pierre à sellier	M. HALAYRE Jacquas	Mme JURLET Annie Reine Honorine épouse HALATRE Jacques	65/09/1942	Maroc	45 Grande Pue	89260	VOISINES
3	Papproché	18570	18570	Indivision	fizore à seller	Mme JUILLET Annia Reine Honorina épouse HALATFE Jacques	M, HALATRE Jacques	27/10/1943	Voisines	46 Grande Rue	\$9260	VOISINES
5	Papproché	13930	1 39 30	Propriétaire	Fierre à selfiss	Mme JUILLET Marie Paule Etiennette épouse M. BARANOWSKI Eugène	M. BARANOWSKI Eugène	21/02/1942	Voisines	5 Appleford Street	Ottawa-Ontario	CANADA
41	Repproché	17 21 50	17 21 50	Propriétaire	Pièrre à sellier	Mme JUILLET Marie Faule Etiennette épouse M. EARANOWSKI Eugène	M, BARANOVVŠKI Eugène	21/02/1942	Volsines	5 Appleford Street	Ottawa-Ontario	CANADA
33	Rzpproché	5030	9030	Indivision	Le Pommorat	M. 570CHEREUX Jean Claude Michel	Mme SELEMBA Lynda Sylvie épouse M. BROCHEREUX J.	21/11/1958	Vitry le François	1 le Ray	89260	VOISINES
34	Rapproché	39 00	39 00	Indivision	Les Chauminettes	Mme SELEMEA Lynda Syhie épouse M. 8 ROCHEREUX J.	M. BROCHEREUX Jean Claude Michel	C€/11/1559	Nogent sur Seine) (e Fuy	89260	VOISINES
33	Rapprochá	\$0.30	9030	Indivision	Le Fommerat	Mme SELEMBA Lymda Sylvie épouse M. BROCHEREUX J.	M. BROCHEPEUX Jean Claude Michel	06/11/1369	Nogent sur Seine	ile Ruy	83760	VOISINES
34	Rapproché	3900	3900	Indivision	Les Chauminettes	M. ERODIEREUX Jean Claude Michel	Mme SELEMBA Lynda Syhre épouse M. BROCHEREUX J.	21/11/1958	Vitry le François	1 ležvy	89260	VOISINES
		L	L	<u> </u>	J	VOISINES, SECTION	zs					
33	Rapproché	23 10	23 10	Fropriétaire	tes Communés	SIVU Syndical Intercom. Travaux Adduction Eau Potable Sans Nord Est	3			18 Avenue Vauban	89100	SENS



<u> </u>	Т		-,					 			
19	lmoééat	3 60	3 60	Fropriétaire	les Communes	SPUI Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Avecue Vauban	69163	SEN
21	immédiak	3 00	300	Propriétaire	Les Communes	SIVU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Fotable Sens Nord Est	1		18 Avenue Vauban	63100	SEN
24	framédiat	3 19	3 10	Propriétaire	les Communés	SIVU Syndicat Intercom. Travaux Adduction Eau Fotable Sens Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SEN
36	brumédat	3 30	3 30	Propriétaire	Las Séverines	SVU Syndicat Intercom. Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Avenue Vautan	89190	5ENS
39	lrare£diat	300	300	Propriétaire	Les Séverines	SIVU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Avenue Yauban	89100	SENS
40	ímmédiat	300	300	Propriétaire	Les Séverines	SIVU Syndicat Intercom. Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Aveove Vauhan	89100	SENS
29	Promédi≱t	4 90	3 00	Propriétaire	Lés Communes	SIVU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Avenue Vautum	69100	SENS
29	Rapproché	490	190	Propriétaire	tes Communes	SIVU Syndical Intercorn, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SENS
30	lmmēdiat	580	3 00	Propriétaire	les Communes	SNU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Bau Potable Sens Nord Est			38 Avenue Vauban	8910 0	SENS
30	Rapproché	6 8 0	3.60	Propriétaire	Les Communes	SIVU Syndicat Intercom. Traveux Adduction Eau Potable Sens Nord Est			13 Avenue Vauten	89100	SENS
31	lraco ខ្ញុំជន្លេ	880	300	Propriétaire	Les Communes	SIVU Syndicat Intercom, Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est		32	18 Avenue Vauban	59109	SENS



Rapprodi-é	8 80	5.60	Propriétaire	Les Communes	SIVU Syndicat Intercom. Travaux Adduction Eau Potable Sens Nord Est				18 Avenue Vzuban	89100	SENS
Rapproché	15 15	15 15	Propriétaire	Les Communes	COM. COMMUNES DE VOISINES			1	Meirie	69260	voisines
Rapproché	3 64 07	3 64 07	holivísion	Les Sévarines	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M, BAERT	10/12/1940	Sens	6 Rua Montraश्वक	89260	vosnes
Papproché	31 55	3195	Indivision	Les Séverines	Mine DDEZELAAR Geeske Jacomiens Apouse BAERT	M. BAERT	10/12/1940	Sens	6 Pue Montmillan	\$3350	VOSMES
Rapproché	3 64 07	36407	Ind:visian	Las Séverinas	M. BAERT FIGUR		17/07/1964	Sens	6€ Ru <u>e</u> Montm≅an	89260	VOISINES
Repproché	3195	3195	Indivision	Les Sé-erines	M. BAERT Flerre		12/07/1564	\$ens	66 Rue Montmillan	89260	VOSINES
Rapproché	3 64 07	3 €4 07	Indivision	tes Séverines	M. BAERT Claude		18/03/1968	Sens	6 Rua Montmälan	8926G	VOISINES
Rapproché	3195	3195	Indivision	Les Sévarines	M. BAERT Claude		18/03/1958	Sens	€ Rue Montmölan	89260	VOISINES
Rapproché	3 64 07	3 64 07	Indivision	Les Séverines	Mme BAERT Abce épouse FEUCHOT Philippe	м, реиснот Рһітрра	28/04/1963	Sens	15 PTR Fetite Rue	30170	LES GRANDES CHAPELLES
Rapproché	3195	31.95	Indivision	Las Séverines	Mme EAERT Aixe époide FEUCHOT Ethippe	M. FEUCHOT Fhilippe	28/04/1963	Sens	11 FTR Fette Pue	10170	LES GRANDES CHAFELLES
Rapproché	3 54 07	36407	Indivision	Ees Séverinas	ar zaert nobi		17/12/1974	Sens	6 Rue Montmillan	59750	VOISINES
	Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché Rapproché	Rapproché 1515 Bapproché 16407 Bapproché 3155 Bapproché 36407 Rapproché 36407 Bapproché 3195 Bapproché 36407 Bapproché 3195 Bapproché 3195	Rapproché 1515 1515 Rapproché 36407 36407 Rapproché 3155 3155 Rapproché 36407 36407 Rapproché 36407 36407 Rapproché 36407 36407 Rapproché 3195 3195 Rapproché 3195 3195 Rapproché 3195 3195 Rapproché 3195 3195	Rapproché 1515 Froprétaire Rapproché 36407 36407 Indivision Rapproché 3155 3195 Indivision Rapproché 36407 36407 Indivision Rapproché 3195 3195 Indivision Rapproché 36407 36407 Indivision		Rapproché 8 60 S 60 Fropriétaire Les Communes Adduction Eau Potable Seas Nord Ext Rapproché 15 15 S 15 15 Propriétaire Les Communes COM. COMMUNES DE VOISNES Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines Mme DOZZLIARA Gestae Jacomiens époche EART Rapproché 3 15 5 31 95 Indivision Les Séverines Mme DOZZLIARA Gestae Jacomiens époche EART Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Fierre Rapproché 3 15 5 31 95 Indivision Les Séverines M. EALAT Fierre Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Fierre Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Fierre Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude Rapproché 3 64 07 3 64 07 Indivision Les Séverines M. EALAT Claude	Rapproché 860 560 Fropriétaire Les Communes Addiction Eau Potable Sean Nord Est Rapproché 1313 1515 Fropriétaire Les Communes COM. COMMUNES DE VOISNES Rapproché 18407 36407 Indivision Les Sévarines Mem DOEZELARA Gestas Jacomisma M. EALERT Rapproché 3155 3155 Indivision Les Sévarines Mem DOEZELARA Gestas Jacomisma M. EALERT Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Fierre Rapproché 3155 3155 Indivision Les Sévarines M. EALERT Fierre Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Fierre Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Fierre Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 36407 36407 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude Rapproché 3155 3195 Indivision Les Sévarines M. EALERT Cloude	Rapproché 8.60 3.40 Propriétaire Les Communes Addiction Eau Possible Seen Nord Est	Registrate	Registrate	13 13 13 13 13 13 14 15 15 15 15 15 15 15



	Т	1	·	·	T		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
74	Rapproché	3155	3193	Indivision	Les Séverines	M. BAERT Nobi		37/12/1974	Sens	6 Rue Montmillan	89260	VOISNES
18	Rapproch <u>é</u>	\$ 90	\$ 90	Indivision	Lés Communes	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse EAERT	M. EAERT	10/12/1540	Sens	6 Rue Montmillan	89269	VOSINES
77	Rapproché	28 43 71	28 43 71	Indivision	Les Séverines	Mine DOÉZELAAR Geeske Jicomiéns épouse BAERT	M. BAERT	10/12/1940	5ens	6 Rue Montmiliza6 Rue Montmilian	89250	VOSINES
18	Rzpproché	5 90	5 90	Indivision	Les Communes	M. BAERT Pager Geston		26/07/1993	Colvery	6 Rue Manzmillan	89260	VOISIVES
77	Rapproché	28 43 71	28 43 71	Indivision	tes Séverines	M. BAERT Roger Gaston		26/07/1933	Colmery	6 Rue Montmillan	89260	VOCINES
22	Rapprochá	10.60	10 50	Propriátzire	Les Communes	M. BAÉRT Claude		18/03/1958	Sens	6 Rue Montmitign	89260	YOSINES
78	Rapproché	3.5061	38061	Propriétaire	les Communes	M. BAERT Claude		18/03/1968	Sans	6 Rue Montmillan	\$9260	VOISINES
46	Respreché	12 85	12.85	Frogriétaire	Les Communes	SC GFA Des Bouleaux - Par M, HALATRE (Associés)				45 Grande Ave	89260	VOSINES
47	Rapproché	2 12	2 12	Propriétaire	tes Communés	SC GFA Des Bouleaux - Par M. HALATRE (Associés)				46 Grande Pue	89360	Vosines
69	Rzpproché	8 71 25	87125	Propriétaire	Lés Communes	SC GFA Des Bo Jerux - Pat IM. HALATRE {Alsociés}				46 Grande Roe	\$9260	VOIS-NES
59	Rapproché	779	7 79	Fragridtaire	Les Communes	5/VC Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est	:			18 Avenue Vauban	89100	SENS



61	Papproché	190	190	Fropriétair e	Les Communes	SYNC Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Petable de Sans Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SENS
63	Papproché	3 59 54	3 8 9 5 4	Propriétaire	Les Communes	SYVC Syndicat Mote d'Adduction en Eau Potatre de Sens Nord Est			18 Avende VIoban	89100	58%5
67	Rapproché	1 50 00	15000	Fropriétaire	Les Communés	SYMC Syndicat Minte d'Adduction en Eau Ratable de Sens Nord Est			18 Avenue Vautan	89100	SENS
69	Rapproché	52 19	57 18	Fropriétaire	Les Séverines	SYMC Syndical Mixte d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SENS
70	Papproché	8 36	8 35	Propriétaire	Les Séverines	SYNC Syndicet Miste d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SENS
72	Papproché	3 65	3 66	Fropriétaire	les Sévorinas	STIVE Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est			18 Avenue Vauban	89100	SENS
73	Pepproché	ÇO 69	60 49	Propriétaira	Les Séverinas	SYMC Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est		***************************************	18 Avenue Vauban	E9100	SENS
75	Rapproché	10105	10165	Fropriétaire	Les Séverines	SHMC Syndicat Mote d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est			18 Ахелие Vauban	89100	SENS
75	Rapprochá	18 24	1824	Propriétaire	Les Séverines	SYMC Syndical Minte d'Adduction en Ezu Potable de Sens Nord Est		į	18 Avenue Vauban	89100	SENS
73	Rapproché	95 07	55.07	Frogriétaire	Les Communes	SrMC Syndical Mate d'Adduction en Eau Potable de Sens Nord Est			18 Avenua Vzutan	00168	SENS
65	Rapproché	2571	25 71	Fregriétaire	Les Communes	StMC Syndrast Mate d'Adduction en Eau Fotable de Sens Nord Est			15 Avenue Vauban	69100	SENS
			1								



			,									
69	Rapproché	\$5 29	55 68	Indivision	Les Communes	M, 680 CHEREUX Jean Claude Michal	Mme SELEMEA Lynda Sylvie épouse M, 8800HEREUX J.	23/31/1968	Vitry le Erançois	MeRuy	£9260	VOISINES
62	Resproché	11 47	11 47	Indivision	Lės Communės	M. PROCHEPEUX Jean Claude Michel	Mme SELEMBA Lynda Sykła épouse M. BROCHEREUX J.	21/11/1968	Vitry le françois	1 te Ruy	89260	VOISNES
64	Rapproché	6 33 45	6 33 45	Indivision	tes Communes	M. SKOCHEREUX Jean Claude Michel	Mrne SELEMBA Lynda Sylvie épouse M. BROCHEREUX J.	21/11/1968	Vitry le François	1 te Ruy	8926G	VOISINES
60	Rapproché	55 88	55 E3	Indvision	tes Communes	Mime SELEMBA Lynda Sylvia épouse M. BROCHEREUX J.	M. BROCHEREUX Jeen Claude Michel	06/11/1969	Nogent sur Seine	1 Le Ruy	89260	voisines
52	Rapproché	21 47	11 47	Indivision	Les Communes	Mme SELEMBA Lynda Sylvie épouse M. BROCHEREUX J.	M. BROCHEFEUX Jean Claude Michel	C6/11/1969	Nogent sur Seine	1 ie Rvy	89260	VOISINES
54	- Papproché	6 33 45	6 33 45	Indivisión	Les Communes	Mma SELEMBA Lynda Syhia épouse M. BROCHEPEUK J.	M. BROCHEREUX Jean Ozude Michel	06/11/1969	Nogent sur Seine	1 Le Ruy	89260	VOGMES
45	Rapprochá	45 17	45 17	Indivision	46 Grande Rue	M. HALATRE Jacques	Mme JUILLET Annie Reine Honorine épouse HALATRE Jacques	05/09/1942	Maroc	46 Grande Rue	89260	VOSINES
48	Rapproch á	2 40	2 49	Indivision	Les Communes	M. HALATFE Jacquas	Mone JUILLET Annie Reine Honorine Épouse HALATRE Jacques	C5/09/1942	Maroc	46 Grande Rue	89260	VOSINES
49	Rapproché	189	189	Indusion	Les Communes	M. HALATRE Jacques	Mme JUILLET Annie Reine Honorine Épouse HALATRE Jacques	05/09/1942	Meroc	45 Grande Ruz	892 6 0	VOIS:NES
65	Rapprochá	2 70 34	27034	Indivision	Les Communés	M. HALATRE Jacques	Mme JUILLET Anniq Reine Honorine épouse HALATRE Jacques	05/09/1942	Maroc	45 Grande Rue	89269	VTI ISINES
45	Rapproché	45 17	45 17	Indivision	46 Grande Rue	Mme BURLLET Annie Reine Honorine Épouse HALATRE Jacques	M. HALATPE lecques	27/10/1943	Volsines	45 Grando Rue	89260	VOISINES



48	Rapproché	2 40	2 40	Indivision	Lés Communés	Mme JULLET Annie Reine Honorine Épouse HALATRE Jacques	M. HALATRE Jacques	27/10/1943	Voisines	46 Grande Rup	89260	VOISINES
43	Rapproché	180	150	Indivision	Les Communes	Mme JUHLET Annie Feine Honorine épouse HALATRE Jacques	M. HALATRE Jacques	27/10/1943	Volsines	46 Grande Rue	£9260	VOSINES
€6	j Rapproché	2 70 34	27034	Indivision	tes Communes	Uma JUILLET Annie Reine Honorina épouse HALATRE Jacques	M. HALATRE Jacques	27/10/1943	Voisines	45 Grande Rue	89250	VOSANES
23	Rapproché	970	970	Propriétaire	Les Communes	M. GAUTRON Ave? Auguste Chal		04/02/1995	Paris 14	C/V/Me/GOUIDIER LEFOUR V. 3 Square G. Contenot	75012	PARIS
34	Rapproché	3 04 00	3 04 00	Propriétzire	Lés Communes	M. DRIGUET Jacques Henri Pierre		16/07/1956	Serus	33 Bid de la Convention	89100	SENS
	VOISINES, SECTION ZT											
21	Rapprochá	7 50	7 50	indivision	Mont Millen	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomiens épouse BAERT	M. BAERT	10/12/1940	Serus	GRue Montmilisq	£9ZF0	VOISINES
21	Rapproché	7 50	7 50	Indivision	Mont Milan	M. BAERT Flerre		12/07/1564	Sens	EE Rue Mantmilian	69260	VOISINES
21	Rapproché	7 50	750	thdivision	Mont Mëza	M. BAEXT Clauda		18/03/1968	Sens	6 Аче Montmillen	£9260	VOSINES
21	Rapproché	7 50	7 50	Indivision	Mont Mitan	Mme BAERT Alice épouse PEUCHOT Fhilippe	M. PEUCHOT FINISPPO	28/04/1963	Sers	11 PTR Patita Rua	19170	LES GRANDES CHAPELLES
21	Xapproché	750	7 50	Indivision	Mont Millan	M. EAFRT NOEH		37/12/1974	Sens	6 Rue Montmillan	89260	VOISINES
20	Rapproché	9 13 10	9 23 10	Indivision	Mont Milan	Mme DOEZELAAR Geeske Jacomians Epouse BAERT	N. PAERT	10/12/1940	Sens	6 Rue Montmälan	£9260	VOISINES

·



20	Repproché	9 13 10	91310	Indivision	Mont Mälan	M. EAERT Roger Gaston		26/07/1933	Collegey	6 Rua Montmifan	89260	VÜISINES
19	Kapproché	8 20	8 20	Indivision	Mont M∉an	M. VEILLET Christian André	Mma DELAGE Catherina Faulette Marcelle épouse VERLET C.	22/12/1955	Thorey	2 Rue Gousse	£9250	voisives
19	Rapprochá	8 20	8 20	Indivision	MontMillan	Mma DELAGE Catherine Faulette Marcelle épouse VERLET C.	M. VERLET Christian André	23/07/1962	St Mæur des Fossés	2 Rué Gáusse	89260	VOISINES
15	Rapproché	3 \$9 90	3 59 90	Propriétaire	Moot Milian	Mme MARECHAL Madeleine Juliette Apouse M. RONDEAU	M, RONDEAU	19/52/1926	Grange-le-Bocage	C/M.MARECHAL Michel 14 Rua Maria NoN	89100	SENS
17	Rapproché	36 00	35 00	Propriétaire	Mont Miltan	Mme MARECHAL Madeleine fullette Epouse M. RONDEAU	M. RONDEAU	19/12/1926	Grange-le-Bocage	C/M.MARECHAL Michal 14 Rue Marie Noël	69100	SENS
18	Rapproché	2 24 50	2 24 50	Usufruitier	Mont Milian	Mme DUFEY Marie Noèlle épouse M. VERREY Daniel	M, VERREY Daniel	23/12/1937	Newilly	2 Route de Sabgriy	89260	VOSINES
18	Rapproché	2 24 50	2 24 50	Nu-frequiétaire	Monk Millan	Mma VERREY Marie Aleth Denise épouse M. BUTIN Flerre	ML BUTIN Piorre	11/04/1964	Djon	10 Grande Rue - 56 gny- en Othe	89210	POOPAANSA RUZ NONINB



				,								
20	Rapproché	93310	9 13 10	Indivision	Mont M≆an	M. BAERT Roger Gaston		26/07/1933	Colmery	6 Rue Montmillan	89263	Vosekes
19	Rzeproch.é	8 20	8 20	Indivision	Mont Millan	M. VERLET Christian André	Mme DELAGE Catherine Paulette Marcelle épouse VEHLET C	22/12/1956	Thorey	2 Rue Spusse	89263	VOISMES
13	Rapproché	8 20	8 20	Indivision	MontVillan	Mme DELASE Catherine Faulette Marcelle époisse VFILLET C.	M, VERLLET Christian André	23/07/1962	St Maur des Fossés	Z Rue Gousse	69260	VOISINES
16	Rapprochá	3 59 90	3 59 90	Propriétaire	Mort Milan	Mme MAAECHAL Maddeine Juliette épouse M. RONDEAU	M. ROYDEAU	19/12/1926	Grange-le-Bocage	C/M-MARECHAL Michel 14 Xue Marie Noël	89100	SENS
17	Rapprochá	35 00	35 00	Propriétaire	Mont Měřan	Mma MARECMAL Madeleine Juliette épouse M. RONDEAU	M. RONDEAU	19/12/1926	Grange-le-Boczge	C/M MARECHAL Michel 14 Rue Marie Noël	89100	SENS
16	Rapproché	2 24 50	2 24 50	bsufreitier	Mont Millan	Mme DUFEY Marie Notile épouse M. VERREY Daniel	M, VERREY Ozniel	23/12/1937	Newlly	2 Poste de Saligny	89260	VOSINES
18	Rapproché	2 24 50	2 24 50	Nu-Fropriétzire	Mont Millan	Mme VERREY Marie Aleth Denise épouse M. EUTIN Rierre	M. ZUTIN Fierre	11/04/1964	Dijon	10 Grande Rue - Bligny- en-Otha	89210	BRIENON SUR ARMANCON



Plan parcellaire



